



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS**

**COMPTE RENDU**  
**du conseil communautaire de la**  
**Communauté de Communes**

**SÉANCE DU MARDI 29 MARS 2022**



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **17-2022 / DÉCISIONS DU PRÉSIDENT CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (37) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES.

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (13) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Alain MALIGNON ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 37

Votants : 45



## **17-2022 / DÉCISIONS DU PRESIDENT CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT**

**Rapporteur : Bertrand GELI**

**DP 2022-05 : Bâtiments Intercommunaux** – Signature du devis proposé par l'entreprise Batut, pour un montant total de 554 € TTC, correspondant à divers travaux de réparation.

**DP 2022-06 : Rapport d'activités 2021-** Signature de l'offre présentée par la société MICROSOPHIA, pour un montant de 1 875,00 € HT correspondant à la conception du Rapport d'activités, 60 € HT correspondant à un forfait pour la rédaction de texte jusqu'à 1500 signes et 30 € HT correspondant à un forfait pour la réécriture de texte jusqu'à 1500 signes.

**DP 2022-07 : Progiciel de gestion de l'achat public « Marco Web »** - Signature de l'offre proposée par AGYSOFT pour un montant total de 47 899 € TTC pour une durée totale de trois ans correspondant à un outil de gestion des marchés publics pour le service commun « commande publique ».

**DP 2022-08 : Accueil de Loisirs Intercommunal** – Signature du devis proposé par l'entreprise Planète Jeux, pour un montant total de 1 643,35 € TTC, correspondant à la fourniture et à la main d'œuvre relative aux opérations de réparation et de maintenance.

**DP 2022-09 : Parc d'Activités Économiques La Pomme** – Signature de l'offre proposée par Valoris Géomètre Expert pour un montant total de 4 650,00 € TTC correspondant à la déclaration préalable de lotissement, à la division de propriété et à la modification du dossier « loi sur l'eau » du macrolot C et à la déclaration préalable de lotissement et contrôle de bornage du macrolot D.

**DP 2022-10 : Parc d'Activités Économiques La Pomme** – Signature de l'offre proposée par Valoris Géomètre Expert pour un montant total de 2 520,00 € TTC correspondant à la mise à jour du plan d'ensemble du parc d'activités économiques de la Pomme I et II et l'établissement d'un plan d'ensemble des réseaux et des branchements, à partir des plans de récolement des travaux.

**DP 2022-11 : SAINT-FERREOL- Construction base de loisirs** – Signature de l'offre proposée par l'entreprise Eiffage pour un montant total de 8 280,00 € TTC correspondant à la fourniture et la pose de 2 panneaux d'indication routière, à la matérialisation d'un arrêt pour autocar et à la modification d'un passage piéton.

**DP 2022-12 : Etude de faisabilité locaux** – Signature de l'offre proposée par la Société Tétris pour un montant total de 5 870,00€ HT correspondant au cadrage, à la programmation et à la conception d'aménagement de locaux.

**DP 2022-13 : Parc d'Activités Économiques La Pomme** – Signature de l'offre proposée par le groupement SCOP ARL Turbines, mandataire, et SAS Projex, co-traitant, pour un montant total de 39 270€ TTC correspondant à l'étude de faisabilité pré-opérationnelle dans le cadre de requalification du parc d'activités Pomme I.

**DP 2022-14 : Multi-accueil à Saint Félix Lauragais** – Signature du devis proposé par l'entreprise JMP Chauffage, pour un montant total de 1 826,10 € TTC correspondant au remplacement d'éléments défectueux sur les équipements de chauffage et de ventilation.



**DP 2022-15 : Site de la Montagne Noire - Signature de l'offre de prix proposée par JAE Electricité, d'un montant total de 2 769,92€ TTC correspondant à la mise en conformité des installations électriques du pavillon.**

**DP 2022-16 : Voirie –Signature de l'offre de prix proposée par la société COLAS, pour un montant total de 10 560,00 € TTC correspondant à la fourniture d'enrobé à froid stockable 0/6. Il est précisé que cette fourniture de 80 tonnes est un droit à tirage maximum.**

**DP 2022-17 : Urbanisme – Signature du devis proposé par la société URBADS, renfort temporaire pour la période du 15 mars au 31 mars pour l'assistance dans l'instruction des actes d'urbanisme**

**DP 2022-18 : Saint-Ferréol - Saison estivale 2022 – Signature de l'offre proposée par l'entreprise Eiffage pour un montant total de 8 862,00 € TTC correspondant aux travaux de raccordement temporaire au réseau électrique.**

**DP 2022-19 : Marketing territorial - Signature de l'offre proposée par ITG-Consultant - Hubert CALMETTES pour un montant de 12 000 € HT (frais techniques, déplacements, hébergement inclus), correspondant à la réalisation de fiches actions et d'accompagnement sur les actions de marketing territorial.**

**DP 2022-20 : Saint-Ferréol - Construction base de loisirs – Signature de l'offre proposée par le Syndicat des Eaux de la Montagne Noire pour un montant total de 1 527,84 € TTC correspondant à la fourniture et la pose de 3 compteurs (1 par bâtiment) y compris raccordement au réseau.**

**DP2022-21 : Aire d'accueil des gens du voyage - Signature du projet de convention au titre de l'année 2022 entre l'Etat et la Communauté de Communes permettant le versement de l'aide financière dénommée « aide logement temporaire 2 » ALT2.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**PREND ACTE** des décisions du Président

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS****Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes****18-2022/ BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS 2021**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

**PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (37)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES.

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTÉ a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (13)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Alain MALIGNON ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

*En Exercice* : 58

*Présents* : 37

*Votants* : 45

## 18-2022/ BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS 2021

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Cette disposition s'applique également aux départements (article L.3213-2), aux régions (article L.4221-4), aux EPCI (article L.5211-37) et aux syndicats mixtes (article L.5722-3).

Ce bilan est annexé au compte administratif de la communauté de communes.

**ÉTAT DES ACQUISITIONS 2021 :** Aucune acquisition actée en 2021

**ÉTAT DES CESSIONS 2021 :**

### Parc d'activités économiques La Pomme

- Parcelle ZX610p (7 009 m<sup>2</sup>) situées dans la zone économique de la Pomme vendue selon le protocole de vente à la société SAS ELECTRO CHEMICAL SERVICES TARN (ECS TARN) pour un montant de 84 108,00€ HT, acompte versé de 8 410,00 €.
- Parcelle ZX605p (3 063 m<sup>2</sup>) situées dans la zone économique de la Pomme vendue à la société TECHNIC FACADES pour un montant de 36 756,00 € HT, acompte versé de 3 675,00 €.
- Parcelle ZX589p (5 926 m<sup>2</sup>) situées dans la zone économique de la Pomme vendue à la l'entreprise LAITERIE MARZAC pour un montant de 71 112,00 € HT, acompte versé de 7 111.20 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du bilan des cessions et acquisitions 2021 de la Communauté de Communes,

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif 2021.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent FOURQUET



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 19-2022/ BUDGET PRINCIPAL-COMPTE DE GESTION 2021

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Héléne VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

**19-2022/ BUDGET PRINCIPAL-COMpte DE GESTION 2021****Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2021.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le compte de gestion 2021, se résume ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées : 8 955 657,32 €  
 Recettes réalisées : 10 897 391,96 €  
**Résultat : + 1 941 734,64 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées : 3 847 007,03 €  
 Recettes réalisées : 4 586 188,03 €  
**Résultat : + 739 181,00 €**

**RÉSULTATS DE L'EXERCICE : + 2 680 915,64 €**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	2 439 799,21 €	2 070 000,00 €	1 941 734,64 €	2 311 533,85 €
Investissement	- 1 218 785,71 €		739 181,00 €	- 479 604,71 €
<b>Total</b>	<b>1 221 013,50 €</b>	<b>2 070 000,00 €</b>	<b>2 680 915,64 €</b>	<b>1 831 929,14 €</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Principal

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
 Laurent HOURQUET



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 20-2022/ BUDGET ANNEXE AÉRODROME- SITE MONTAGNE NOIRE – COMPTE DE GESTION 2021

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 20-2022/ BUDGET ANNEXE AÉRODROME- SITE MONTAGNE NOIRE – COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : *Alain BOURREL*

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2021.

Considérant la concordance du compte de gestion 2021 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le compte de gestion 2021 se résume ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 39 366,24 €

Recettes réalisées = 351 935,80 €

Résultat : + 312 569,56 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées = 24 059,66 €

Recettes réalisées = 14 197,26 €

Résultat : Déficit -9 862,40€

RÉSULTATS DE CLOTURE : 302 707,16 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	307 990,41 €	13 000,00 €	17 579,15 €	312 569,56 €
Investissement	- 12 796,21 €		2 933,81 €	- 9 862,40 €
<b>Total</b>	<b>295 194,20 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>20 512,96 €</b>	<b>302 707,16 €</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent BOURREL



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèze

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **21-2022/ BUDGET ANNEXE ZI de LA POMME - COMPTE DE GESTION 2021**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

**21-2022/ BUDGET ANNEXE ZI de LA POMME - COMPTE DE GESTION 2021****Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2021.

Considérant la concordance du compte de gestion 2021 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2021, résumé ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées = 440 611,04 €  
 Recettes réalisées = 440 611,04 € Résultat : 0 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées = 496 415,77 €  
 Recettes réalisées = 153 345,10 € Résultat : - 343 070,67 €

**RÉSULTATS DE CLOTURE = - 343 070,67 €**

ZI POMME	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement				- €
Investissement	- 165 848,07 €	- €	- 177 222,60 €	- 343 070,67 €
<b>Total</b>	<b>- 165 848,07 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 177 222,60 €</b>	<b>- 343 070,67 €</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe ZI La Pomme.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
 Laurent HOIRQUET



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 22-2022 / BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE - COMPTE DE GESTION 2021

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **23-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LES RIEUX - COMPTE DE GESTION 2021**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

**23-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LES RIEUX - COMPTE DE GESTION 2021****Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2021.

Considérant la concordance du compte de gestion 2021 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président, en qualité d'ordonnateur, Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le compte de gestion 2021, se résume ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées	=	6 251,31 €	
Recettes réalisées	=	6 251,31 €	Résultat : 0 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées	=	175,31 €	
Recettes réalisées	=	14 461,06 €	Résultat : 14 285,75 €

**RÉSULTATS DE CLOTURE = + 14 285,75€**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
Investissement	9 247,06 €	- €	5 038,69 €	14 285,75 €
<b>Total</b>	<b>9 247,06 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 038,69 €</b>	<b>14 285,75 €</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe ZAE Les Rieux

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent BOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 24-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LA CONDAMINE - COMPTE DE GESTION 2021

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

**24-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LA CONDAMINE - COMPTE DE GESTION 2021****Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2021.

Considérant la concordance du compte de gestion 2021 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président, en qualité d'ordonnateur, Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le compte de gestion 2021, se résume ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées	=	12 262,20 €	
Recettes réalisées	=	12 262,20 €	Résultat : 0 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées	=	35 535,91 €	
Recettes réalisées	=	7 411,00 €	Résultat déficit : - 28 124,91 €

**RÉSULTATS DE CLOTURE = déficit - 28 124,91 €**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
Investissement	- 30 684,71 €	- €	2 559,80 €	- 28 124,91 €
<b>Total</b>	<b>- 30 684,71 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 559,80 €</b>	<b>- 28 124,91 €</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe ZAE La Condamine.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **25-2022/ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## **25-2022/ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT**

**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,
- Vu les délibérations du Conseil Communautaire approuvant le budget 2021 et les décisions modificatives s'y rapportant,
- Vu l'article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT qui précise que dans les séances ou le compte administratif est débattu, le conseil élit son président ;

Il est procédé à l'appel à candidature pour l'élection de la Présidente de la séance conformément aux article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT .A l'unanimité les conseillers élisent Marie-Lise HOUSSEAU présidente .

Après avoir constaté que Laurent HOURQUET, président de la communauté de Communauté a quitté la salle.

Considérant le compte de gestion 2021 adopté préalablement qui fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le compte administratif 2021 du budget Principal est présenté au Conseil Communautaire.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées : 8 955 657,32 €

Recettes réalisées : 10 897 391,96 €

**Résultat : + 1 941 734,64 €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées : 3 847 007,03 €

Recettes réalisées : 4 586 188,03 €

**Résultat : + 739 181,00 €**

**RÉSULTATS DE L'EXERCICE : + 2 680 915,64 €**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	2 439 799,21 €	2 070 000,00 €	1 941 734,64 €	2 311 533,85 €
Investissement	- 1 218 785,71 €		739 181,00 €	- 479 604,71 €
<b>Total</b>	<b>1 221 013,50 €</b>	<b>2 070 000,00 €</b>	<b>2 680 915,64 €</b>	<b>1 831 929,14 €</b>



## 25-2022/ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

### RESTES A REALISER en 2022

- RECETTES : 1 391 108,15 €
- DEPENSES : 1 287 734,75€
- Solde = + 103 373,40 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, Hors la présence du Président,  
A L'UNANIMITÉ des 46 votants

APPROUVE le compte administratif 2021 – Budget Principal

DECIDE d'affecter les résultats cumulés au budget 2022 : 2 311 533,85 €

- En Section de fonctionnement du budget 2022 : 211 533,85 €
- En Section d'investissement du budget 2022 : 2 100 000,00 €

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 26-2022/ BUDGET ANNEXE AÉRODROME – SITE MONTAGNE NOIRE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

PROCURATIONS (8) : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

ABSENTS EXCUSES (11) : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47





**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, Hors la présence du Président,  
A L'UNANIMITÉ des 46 votants**

**VOTE le compte administratif 2021 – budget annexe Aéroport- Site Montagne Noire,**

**DECIDE d'affecter les résultats cumulés au budget 2022 : 312 569,56 €**

- En section de fonctionnement du budget 2022 : 112 569,56 €
- En section d'investissement du budget 2022 : 200 000,00 €

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 27-2022/ BUDGET ANNEXE ZI de LA POMME – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 et affectation des résultats

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

## 27-2022/ BUDGET ANNEXE ZI de LA POMME – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 et affectation des résultats

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2021 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022
- Vu l'article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT qui précise que dans les séances ou le compte administratif est débattu, le conseil élit son président ;

Il est procédé à l'appel à candidature pour l'élection de la Présidente de la séance conformément aux article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT. A l'unanimité les conseillers élisent Marie-Lise HOUSSEAU présidente .

Après avoir constaté que Laurent HOURQUET, président de la communauté de Communauté a quitté la salle.

Considérant que le compte de gestion 2021 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le compte administratif 2021 du budget annexe ZI de La Pomme est présenté au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit, résumé ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	=	440 611,04 €	
Recettes réalisées	=	440 611,04 €	Résultat : 0 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	=	496 415,77 €	
Recettes réalisées	=	153 345,10 €	Résultat : - 343 070,67 €

RÉSULTATS DE CLOTURE = - 343 070,67 €

ZI POMME	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement				- €
Investissement	- 165 848,07 €	- €	- 177 222,60 €	- 343 070,67 €
<b>Total</b>	<b>- 165 848,07 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 177 222,60 €</b>	<b>- 343 070,67 €</b>



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, Hors la présence du Président,  
A L'UNANIMITÉ des 46 votants**

**VOTE** le compte administratif 2021 – budget annexe Zone La Pomme.

**DECIDE** d'affecter les résultats cumulés au budget 2022 ainsi :

- Section de fonctionnement du budget 2022 : 0 €
- Section d'investissement du budget 2022 : déficit reporté 343 070,67€

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 28-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislain DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 28-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2021 et les décisions modificatives s'y rapportant,
- Vu l'article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT qui précise que dans les séances ou le compte administratif est débattu, le conseil élit son président ;

Il est procédé à l'appel à candidature pour l'élection de la Présidente de la séance conformément aux article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT. A l'unanimité les conseillers élisent Marie-Lise HOUSSEAU présidente .

Après avoir constaté que Laurent HOURQUET, président de la communauté de Communauté a quitté la salle.

Considérant que le compte de gestion 2021 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE La Prade est présenté au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	=	24 257,46 €	
Recettes réalisées	=	24 257,46 €	Résultat : 0 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	=	50 435,14 €	
Recettes réalisées	=	8 292,00 €	Résultat : - 42 143,14 €

### RÉSULTATS DE CLOTURE – 42 143,14 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
Investissement	- 34 469,68 €	- €	- 7 673,46 €	- 42 143,14 €
<b>Total</b>	<b>- 34 469,68 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 7 673,46 €</b>	<b>- 42 143,14 €</b>



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, Hors la présence du Président,  
A L'UNANIMITÉ des 46 votants**

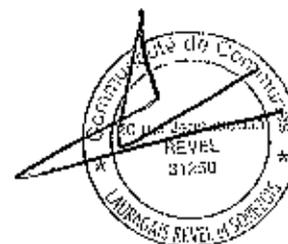
**VOTE** le compte administratif 2021 – budget annexe ZAE La Prade.

**DECIDE** d'affecter les résultats cumulés au budget 2022 :

- Section de fonctionnement du budget 2022 : 0 €
- Section d'investissement du budget 2022 : Déficit reporté 42 143,14 €

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 29-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LA CONDAMINE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

PROCURATIONS (8) : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

ABSENTS EXCUSES (11) : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 29-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LA CONDAMINE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2021 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Vu l'article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT qui précise que dans les séances ou le compte administratif est débattu, le conseil élit son président ;

Il est procédé à l'appel à candidature pour l'élection de la Présidente de la séance conformément aux article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT .A l'unanimité les conseillers élisent Marie-Lise HOUSSEAU présidente .

Après avoir constaté que Laurent HOURQUET, président de la communauté de Communauté a quitté la salle.

Considérant que le compte de gestion 2021 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE La Condamine est présenté au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	=	12 262,20 €	
Recettes réalisées	=	12 262,20 €	Résultat : 0 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	=	35 535,91 €	
Recettes réalisées	=	7 411,00 €	Résultat déficit :- 28 124,91 €

**RÉSULTATS DE CLOTURE = déficit - 28 124,91 €**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
Investissement	- 30 684,71 €	- €	2 559,80 €	- 28 124,91 €
<b>Total</b>	<b>- 30 684,71 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 559,80 €</b>	<b>- 28 124,91 €</b>



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, Hors la présence du Président,  
A L'UNANIMITÉ des 46 votants**

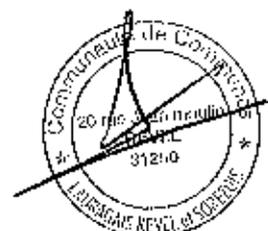
**VOTE** le compte administratif 2021 – budget annexe ZAE La Condamine

**DECIDE** d'affecter les résultats cumulés au budget 2022 ainsi :

- En Section de fonctionnement du budget 2022 : 0 €
- En Section d'investissement du budget 2022 : Déficit reporté 28 124,91€

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET.





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 30-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LES RIEUX – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

PROCURATIONS (8) : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

ABSENTS EXCUSES (11) : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Héléne VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

## 30-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LES RIEUX – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2021 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Vu l'article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT qui précise que dans les séances ou le compte administratif est débattu, le conseil élit son président ;

Il est procédé à l'appel à candidature pour l'élection de la Présidente de la séance conformément aux article L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT .A l'unanimité les conseillers élisent Marie-Lise HOUSSEAU présidente .

Après avoir constaté que Laurent HOURQUET, président de la communauté de Communauté a quitté la salle.

Le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE Les Rieux est présenté au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	=	6 251,31 €	
Recettes réalisées	=	6 251,31 €	Résultat : 0 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	=	175,31 €	
Recettes réalisées	=	14 461,06 €	Résultat : 14 285,75€

### RÉSULTATS DE CLOTURE = + 14 285,75€

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
Investissement	9 247,06 €	- €	5 038,69 €	14 285,75 €
<b>Total</b>	<b>9 247,06 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 038,69 €</b>	<b>14 285,75 €</b>



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, Hors la présence du Président,  
A L'UNANIMITÉ des 46 votants

VOTE le compte administratif 2021 – budget annexe ZAE Les Rieux

DECIDE d'affecter les résultats cumulés au budget 2022 ainsi :

- Section de fonctionnement du budget 2022 : 0 €
- Section d'investissement du budget 2022 : 14 285,75 €

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **31-2022/ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - TAUX 2022**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 31-2022/ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - TAUX 2022

Rapporteur : Alain BOURREL

Monsieur le Président présente le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2022 et propose le vote des taux suivants :

	Taux 2022
LES BRUNELS	10,57%
BELESTA LAURAGAIS	14,39%
JUZES	10,05%
LE FALGA	9,73%
LE VAUX	12,59%
MAURENS	12,13%
MONTEGUT LAURAGAIS	11,71%
MOURVILLES HAUTES	13,35%
NOGARET	11,46%
REVEL	12,17%
ROUMENS	11,32%
SAINT FELIX LAURAGAIS	11,30%
SAINT JULIA	10,80%
VAUDREUILLE	8,48%
ARFONS	7,05%
BELLESSERRE	15,66%
BLAN	20,87%
CAHUZAC	15,21%
LES CAMMAZES	14,99%
DURFORT	11,93%
GARREVAQUES	16,95%
LEMPAUT	17,54%
MONTGEY	15,56%
PALLEVILLE	17,84%
POUDIS	18,58%
PUECHOURS	13,56%
SAINT AMANCET	14,69%
SOREZE	15,08%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ  
 APPROUVE les taux tels que présentés  
 AUTORISE le Président à signer tout document à cette affaire

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
 Laurent HOURQUET



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS****Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes****32-2022 /FISCALITE – VOTE DES TAUX 2022**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

**PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

**32-2022 /FISCALITE – VOTE DES TAUX 2022****Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,
- Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636B décies IV du CGI,
- Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances 2020 qui a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,
- Vu l'état 1259 présenté en séance,

Rappel des taux des taxes TH, TFB TFNB et CFE exercice 2021 :Taxe Habitation : **2.59 %** Foncier Bâti : **2.17 %** Foncier Non Bâti : **9.83%**

La communauté de communes est passée en CFE unique au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Lors du conseil communautaire du 11 avril 2017, les élus ont décidé de fixer à 32,26% le taux de CFE et à 6 ans la durée d'harmonisation des taux (soit 2022). Le taux de CFE voté en 2018, 2019, 2020 et 2021 est resté identique, il s'élève à **32,26%**.

Considérant la revalorisation des bases au titre de l'année 2022  
Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre budgétaire et des bases prévisionnelles 2022, il est proposé de reconduire pour l'année 2022 les mêmes taux qu'en 2018, 2019, 2020 et 2021 :

Rappel le taux de la TAXE D'HABITATION est gelé en 2022 à 2.59 %.

- Foncier Bâti : 2.17 %
- Foncier Non Bâti : 9.83%
- Cotisation Foncière des entreprises 32.26%

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ  
VOTE les taux 2022 :**

Taux Taxe Foncière	Taux Taxe Foncière non bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
2,17 %	9,83 %	32,26 %

**AUTORISE** le Président à inscrire ces taux sur les états fiscaux notamment l'état 1259.  
**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent BOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 33-2022/ BUDGET PRINCIPAL-AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT- OPERATION AMENAGEMENT BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 33-2022/ BUDGET PRINCIPAL-AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT- OPERATION AMENAGEMENT BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS

**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-3 R2313-9,

La procédure des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiements (CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier les investissements, elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des investissements sur moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année. Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. Les AP sont votées par le conseil communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Les crédits de paiement non utilisés sur l'année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil au moment de la présentation annuelle de l'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP figure également en annexe des documents budgétaires.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

Considérant l'opération de construction de la base nautique de loisirs, Vu la délibération n° 09-2022 du 8 février 2022 concernant le plan de financement de la base nautique et de loisirs estimé à 3 051 744.40 HT (dont 24 600€ d'assurance dommage ouvrage)

Considérant le montant total prévisionnel de cette opération (hors assurance dommage ouvrage) estimé à 3 632 574 €TTC.

Considérant que cette opération va se dérouler sur 2 années, à savoir l'exercice 2022 et 2023

Considérant que la gestion financière de cette opération en procédure AP/CP offre une meilleure lisibilité en ne faisant pas supporter sur un seul exercice l'intégralité de la dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,



Considérant qu'il est nécessaire d'adopter l'autorisation de programme et crédits de paiement en dépense et en recettes comme suit :

Base nautique de loisirs n°2022-1	DEPENSES en € TTC	RECETTES en € TTC
AP € TTC	3 632 574,00	3 632 574,00
<i>Réalisés 2020</i>	<i>108 254,28</i>	-
<i>Réalisés 2021</i>	<i>112 498,16</i>	<i>151 000,00</i>
CP 2022	1 800 000,00	1 800 000,00
CP2023	1 611 821,56	1 681 574,00

Cependant, seuls les crédits de paiement de l'année 2022 sont proposés au vote du Conseil lors de l'adoption du budget primitif pour 2022. Il est proposé au budget primitif 2022 d'ouvrir les AP au-delà de 2022.

Afin de financer cette opération, le plan de financement est établi de la manière suivante :

- Subventions : ETAT, Région Occitanie, Conseil Départemental de la Haute Garonne, Conseil Départemental du Tarn, les fonds Européens

Soit une demande de subvention de 1 620 000 euros dont 151 000 perçus, reste à percevoir 1 469 000 euros

- FCTVA et autofinancement dont une partie par emprunt (emprunt 300 000 euros en 2021)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

ADOpte l'Autorisation de Programme pour le projet Base nautique et de loisirs,

VOTE le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des crédits de paiements comme présentée,

DECIDE que les reports de crédits se feront sur les CP de l'année N+ 1 automatiquement,

DECIDE que les dépenses seront équilibrées selon le financement présenté,

DECIDE de donner mandat au Président pour engager les actions présentées,

SIGNE tous les documents nécessaires.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **34-2022/ 4 STRUCTURES MULTI ACCUEIL : PARTICIPATION 2022**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

**34-2022/ 4 STRUCTURES MULTI ACCUEIL : PARTICIPATION 2022****Rapporteur : Martine MARECHAL**

- Vu les conventions pluriannuelles ainsi que les 2 avenants 2017-2021 et les besoins de financement évalués par structure,
- Vu la délibération 151-2020 du 12 décembre 2019 avenant N°1 (fin 31 décembre 2020) aux conventions pluri annuelles des multi-accueils,
- Vu la délibération 125 A -2020 du 26 novembre 2020 avenant 2 pour prorogation des conventions pluri- annuelles pour 12 mois (janvier – décembre 2021),
- Vu la délibération 300-2021 du 16 /12/2021 avenants aux conventions pluriannuelles année 2022
- Vu la délibération 301-2021 du 16 décembre 2021 : participation 2022,
- Vu les avenants aux conventions signés par les 4 structures multi-accueil,
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,
- Vu la Convention Territoriale Globale à intervenir,

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes aux 4 associations :

ASSOCIATION	ANNEE 2022	ANNEE 2021	RAPPEL 2020
Association « Les Doudous Blan » à Blan	70 000	70 000	70 000
Association « Les Lutins Sorèziens » à Sorèze	75 000	75 000	75 000
Association « Des Pieds et des Mains » à Saint Félix Lauragais	70 000	70 000	60 000
Association « Les P'tits Clous » à Revel	180 000	180 000	140 000
<b>TOTAL</b>	<b>395 000</b>	<b>395 000</b>	<b>345 000</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** d'attribuer, titre de l'année 2022, les subventions telles que précisées dans le tableau ci-dessus.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à ces dossiers.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget 2022, section de fonctionnement

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET



**Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois**

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **35-2022/ ÉCONOMIE : COMITÉ BASSIN EMPLOI – PARTICIPATION 2022**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 35-2022/ ÉCONOMIE : COMITÉ BASSIN EMPLOI – PARTICIPATION 2022

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu la délibération 155-2017 du 12 décembre 2017 portant conventions pluriannuelles d'objectifs 2018-2020 dans les domaines de la formation et de l'emploi,
- Vu la délibération 61C du 23 juin 2016 approuvant le principe de création d'une Maison de services au public (MSAP),
- Vu la délibération 154-2017 du 12 décembre 2017 convention cadre MSAP,
- Vu la délibération 93-2018 du 24 mai 2018 portant modification du projet de convention MSAP,
- Vu la convention cadre MSAP entre la communauté de communes, l'Etat, Carsat et pôle Emploi,
- Vu la délibération 166C-2018 du 11 décembre 2018 concernant le financement du dispositif MSAP,
- Vu délibération 173-2018 du 11 décembre 2018 Maison des Services Au Public (MSAP) convention avec l'association Comité de Bassin d'Emploi (CBE),
- Vu délibération 20B-2019 du 11 avril 2019 concernant la participation 2019 à CBE,
- Vu l'avenant N°1 à la convention pluriannuelle d'objectif (fin 31 décembre 2021) avec l'association CBE validé en conseil communautaire, délibération 107-2019 du 19 septembre 2019,
- Vu la délibération 152C-2019 du 12 décembre 2019 concernant la participation 2020 au Comité Bassin Emploi,
- Vu la délibération 127 A -2020 DU 26 novembre 2020 renouvellement de la convention MSAP pour l'année 2021 (fin 31 décembre 2021),
- Vu la délibération 127B- 2020 du 26 novembre 2020 participation 2021 au Comité Bassin Emploi
- Vu la délibération 189-2021 du 30 mars 2021 concernant la participation 2021
- Vu la délibération 307-2021 du 16 décembre 2021 : participation 2022
- Vu la délibération 306-2021 du 16/12/2021 portant convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (janv. 2022-dec 2025)
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022

Monsieur le Président rappelle l'effort constant réalisé par la Communauté de Communes au soutien de l'économie, du développement économique, de l'emploi et de la formation. Il est rappelé que la participation de la Communauté de Communes, au titre de l'année 2021 pour l'Association Comité de Bassin d'Emploi, s'est élevée à 73 000 euros.

L'objet de l'association Comité Bassin Emploi est de promouvoir toute action visant à une valorisation des potentialités du bassin et à l'émergence d'un véritable pôle de développement en faveur de l'emploi.

Cette participation complémentaire permet de proposer une information transversale de 1er niveau mais également l'accompagnement des usagers sur des démarches plus spécifiques notamment les outils numériques.



*Pascale DUMAS et François LUCENA ne prennent pas part aux votes.*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**

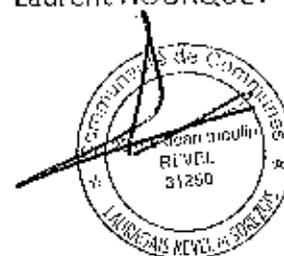
**DECIDE** d'attribuer 103 000 euros à l'association CBE afin de lui permettre de délivrer une offre de services de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à ces dossiers.

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget 2022, section de fonctionnement.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **36-2022/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – EPIC – Participation 2022**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 36-2022/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – EPIC – Participation 2022

Rapporteur : **Martine MARECHAL**

- Vu la délibération 302 -2021 du 16 décembre 2021 convention d'objectifs et de moyens 2022
- Vu la Convention d'objectifs et de moyens au titre de 2022
- Vu la délibération 303-2021 du 16 décembre 2021 concernant la participation 2022
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022

La Communauté de Communes participe au financement de l'Office de Tourisme Intercommunal selon les crédits votés au budget.

Pour l'exercice 2022, la subvention sollicitée par l'Office de Tourisme Intercommunal s'élève à 259 000 euros (participation identique 2021 : 259 000, rappel au titre de l'exercice 2020 : 246 500 €).

*Martine MARECHAL ne prend pas part aux votes.*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**

**DECIDE** d'attribuer à l'office de tourisme intercommunal une participation au titre de l'exercice 2022 de 259 000 euros.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ces dossiers.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2022.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **37-2022/ PARTICIPATION 2022 SYNDICAT MIXTE MUSÉE ET JARDINS CANAL DU MIDI :**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 37-2022/ PARTICIPATION 2022 SYNDICAT MIXTE MUSÉE ET JARDINS CANAL DU MIDI :

Rapporteur : Martine MARECHAL

- Vu les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu les statuts du Syndicat mixte « Musée et jardins canal du Midi »,
- Vu la délibération 191-2021 du 30 mars 2021 concernant la participation 2021 d'un montant de 81 700 euros

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DECIDE d'attribuer en 2022 une participation d'un montant de 81 700 euros.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ces dossiers.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### **38-2022/ PARTICIPATION 2022 SYNDICAT MIXTE « POLE ÉQUILIBRE TERRITORIAL : PAYS LAURAGAIS » et GAL « TERROIRS LAURAGAIS » :**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

**38-2022/ PARTICIPATION 2022 SYNDICAT MIXTE « POLE ÉQUILIBRE TERRITORIAL : PAYS LAURAGAIS »  
et GAL « TERROIRS LAURAGAIS » :**

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

Considérant les projets et compétences exercées par le PETR, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement des participations suivantes au titre de l'exercice 2022

*Rappel : La participation au titre du PETR Pays Lauragais et du Gal « Terroirs Lauragais » s'est élevée en 2019 à 68 468.22 € ; pour 2020 à 74 032 euros (base 3.35 euros/Hab.) et pour 2021 à 74 143 euros (base 3.35 €/Hab.)*

→ En 2022 la participation PETR et GAL sera de 3.45 € / habitant,

Soit 22 189 Hab. x 3.45 = 76 553€

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** d'attribuer une participation pour l'exercice 2022 de 76 553 euros au PETR Pays Lauragais et au GAL « TERROIRS LAURAGAIS ».

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ces dossiers.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2022.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **39-2022/ PARTICIPATION 2022 SYNDICAT MIXTE MANÉO :**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (38)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (7)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

**ABSENTS EXCUSES (12)** : Christian AUSSÉNAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DÉLPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 38

Votants : 45



## 39-2022/ PARTICIPATION 2022 SYNDICAT MIXTE MANÉO :

Rapporteur : Bertrand GELI

- Vu les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu les statuts du Syndicat mixte accueil des gens du voyage « MANEO »,
- Vu la délibération 144-2018 du 19 octobre 2018 adhésion gestion à la carte,
- Vu la délibération du syndicat du 17 janvier 2022 portant vote du budget 2022,

La Communauté de Communes a confié la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage au Syndicat Mixte de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (SMAGV) MANEO.

Considérant le nombre d'habitants de l'EPCI fixé à 22 189 - base INSEE

→ La participation 2022 s'élèvera à 0.32 centimes / Hab. X 22 189 habitants → 7 101 euros

(Rappel la participation 2020 : 0.28 € / habitant soit 6 188 € et 2021 0.30 €/Hab soit 6 640 euros)

Au 1<sup>er</sup> novembre 2018 la communauté de communes a adhéré à la gestion à la carte auprès de ce syndicat, à ce titre, elle remboursera au titre de 2022 le montant des frais engagés par le syndicat Maneo sur l'aire d'accueil des gens du voyage estimé à 54 000 € TTC. Il est précisé que l'appel de fonds se fera trimestriellement sur les dépenses totales réalisées après déduction des recettes encaissées.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DECIDE d'attribuer une participation 2022 de 7 101 € au syndicat mixte accueil des gens du voyage « MANEO ».

DECIDE une ouverture de crédits de 54 000 € au titre des frais qui seront engagés en 2022.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ces dossiers.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal 2022.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **40-2022/ SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT, SYNDICAT MIXTE BASSIN HERS GIROU, SYNDICAT MIXTE BASSIN FRESQUEL : TAXE GEMAPI 2022 ET ANIMATION 2022**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (38) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLÉRON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (7) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

**ABSENTS EXCUSES (12) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 38

Votants : 45



**40-2022/ SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT, SYNDICAT MIXTE BASSIN HERS GIROU, SYNDICAT MIXTE BASSIN FRESQUEL : TAXE GEMAPI 2022 ET ANIMATION 2022**

**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte Bassin de l'Agout,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte Bassin Hers Girou,
- Vu les statuts Syndicat Mixte Aménagement du Bassin versant du FRESQUEL,
- Vu l'article L 211-7 du code de l'Environnement,
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

**A/ TAXE GEMAPI**

Les 3 syndicats ayant précisé les produits attendus au titre de GEMAPI pour l'exercice 2022

- Syndicat mixte bassin de l'AGOUT : 23 034.94 euros arrondi à **23 035 euros**
- Syndicat du bassin Hers Girou : 9 696.05 arrondi à **9 697 euros**
- Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant du Fresquel 18 506.84 euros arrondi à **18 507 euros**

\*\*\*\*\*

→ **La taxe GÉMAPI 2022 s'élève à 51 239 euros** (rappel 2021 = 49 366 euros et 45 895 en 2020)

- \* Syndicat mixte bassin de l'AGOUT : 23 034.94 € arrondi à **23 035 €**  
(Rappel 2021 = 22 987 € et 2020 = 23 066 €)
- \* Syndicat du bassin Hers Girou : 9 696.05 arrondi à **9 697 €**  
(Rappel 2021 = 8 901 € et 2020 = 7 734 €)
- \* Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant du Fresquel : 18 506.84 € arrondi à **18 507 euros**  
(Rappel en 2021 = 17 478 € et 2020 = 15 095 €)



**40-2022/ SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT, SYNDICAT MIXTE BASSIN HERS GIROU, SYNDICAT MIXTE BASSIN FRESQUEL : TAXE GEMAPI 2022 ET ANIMATION 2022**

**B/ ANIMATION**

- \* Syndicat mixte bassin de l'AGOUT : 5 758.74 arrondi 5 759 euros (rappel 2021 = 5 747 €)
- \* Syndicat du bassin Hers Girou : 3 158.33 arrondi à 3 159 euros (rappel 2021 = 3 727 €)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

DECIDE que le produit de la taxe GÉMAPI pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations « GÉMAPI » pour l'exercice 2022 s'élève à **51 239 euros** selon la répartition :

- Syndicat mixte Bassin du Bassin de l'Agout : 23 035 euros au titre de la compétence GÉMAPI.
- Syndicat mixte bassin Hers Girou : 9 697 euros au titre de la compétence GÉMAPI.
- Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant du Fresquel : 18 507 euros au titre de la compétence GEMAPI.

DECIDE que la participation au titre de l'animation s'élèvera à 5 759 euros pour le syndicat mixte Bassin de l'Agout et 3 159 euros pour le syndicat Hers Girou soit un total au titre de l'animation de 8 918 euros.

DEMANDE au Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux des départements de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Aude.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2022.

AUTORISE le Président à signer tout document en relation à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **41-2022/ PARTICIPATION 2022 SYNDICAT MIXTE HAUTE GARONNE NUMÉRIQUE**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (38)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (7)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FRÉDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

**ABSENTS EXCUSES (12)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 38

Votants : 45



## 41-2022/ PARTICIPATION 2022 SYNDICAT MIXTE HAUTE GARONNE NUMÉRIQUE

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu les statuts du syndicat mixte Haute Garonne Numérique,
- Vu le conseil syndical du 23 novembre 2021,
- Vu les projets d'aménagement numérique portés par le syndicat mixte « Haute Garonne Numérique » le montant de la contribution au titre de l'exercice 2022 s'élève à 32 453 € (rappel 2020 : 32 562€ et 2021 = 32 436 euros),
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DECIDE d'attribuer ne participation 2022 de 32 453 € au syndicat mixte Haute Garonne Numérique.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ces dossiers.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal 2022.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS****Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes****42-2022/ BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

**PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (38) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (7) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

**ABSENTS EXCUSES (12) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 38

Votants : 45

**42-2022/ BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022****Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

Après avoir pris connaissance des documents annexés et de la présentation

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2022 en section de fonctionnement et d'investissement qui se résument ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022**

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	11 097 000,00	11 097 000,00
INVESTISSEMENT	6 139 000,00	6 139 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>17 236 000,00</b>	<b>17 236 000,00</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ****APPROUVE** le BUDGET PRINCIPAL 2022 tel que présenté.Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,Le Président,  
Laurent HOURQUET

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS****Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes****43-2022/ PARTICIPATION 2022 : SOUS-TRAITE DE GESTION ASSOCIATION VVMN**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

**PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (38)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (7)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

**ABSENTS EXCUSES (12)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 38

Votants : 45



## 43-2022/ PARTICIPATION 2022 : SOUS -TRAITE DE GESTION ASSOCIATION VVMN

*Rapporteur : Laurent HOURQUET*

- Vu la délibération du 25 février 2021 concernant le sous -traité de gestion du site de l'aérodrome de la montagne noire,
- Vu le sous -traité de gestion du site de l'aérodrome de la montagne noire signé le 8/3/2021,
- Vu la délibération du 16 décembre 2021 concernant l'avenant 1 au sous- traité de gestion prorogeant la durée du sous-traité de gestion jusqu'au 30/06/2022,

Considérant l'activité de l'association VVMN et l'intérêt de cette activité aéronautique pour le territoire de la communauté de communes.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de la convention du 29 Décembre 2006 passée entre l'État et la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois, celle-ci peut confier la gestion de l'aérodrome de la Montagne Noire. La Communauté de Communes peut mettre à la disposition d'un exploitant la totalité des pistes en dur, les pistes en herbe et toutes surfaces en herbe à vocation aéronautique telle que définies par la DGAC sur le site de l'aérodrome de la Montagne Noire. Les modalités sont définies dans le projet de sous-traité d'exploitation de gestion. Afin de permettre à l'association Vol à Voile de la Montagne Noire, l'entretien et autres équipements nécessaires à la sécurité aéronautique, il est proposé au conseil communautaire de verser au titre de l'année 2022 une participation forfaitaire de 6 000 euros. (Rappel 2021 : participation 4000 euros)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le versement de cette participation au titre du sous -traité de gestion du site de l'aérodrome de la montagne noire.

**AUTORISE** le Président à signer tout document.

**PRECISE** que ces crédits sont prévus au Budget annexe 2022 site aérodrome de la montagne noire, section de fonctionnement.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### **44-2022 / BUDGET ANNEXE AÉRODROME – SITE MONTAGNE NOIRE – BUDGET PRIMITIF 2022**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (38) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (7) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

**ABSENTS EXCUSES (12) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 38

Votants : 45



## 44-2022 / BUDGET ANNEXE AÉRODROME – SITE MONTAGNE NOIRE – BUDGET PRIMITIF 2022

**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe Aérodrome-site Montagne Noire 2022 comme suit :

### BUDGET AÉRODROME – SITE MONTAGNE NOIRE – BUDGET PRIMITIF 2022

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	164 500,00	164 500,00
INVESTISSEMENT	450 000,00	450 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>614 500,00</b>	<b>614 500,00</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le budget Annexe Aérodrome Site de la Montagne Noire 2022 tel que présenté.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### **45-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE – BUDGET PRIMITIF 2022**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (38)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (7)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

**ABSENTS EXCUSES (12)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 38

Votants : 45

**45-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE – BUDGET PRIMITIF 2022****Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2022 du budget annexe ZAE La Prade.  
Et propose de voter le budget annexe ZAE La Prade 2022 comme suit :

**BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE – BUDGET PRIMITIF 2022**

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	204 321,67	204 321,67
INVESTISSEMENT	127 290,00	127 290,00
<b>TOTAL</b>	<b>331 611,67</b>	<b>331 611,67</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le budget annexe 2022 ZAE LA PRADE tel que présenté.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 46-2022 / BUDGET ANNEXE ZAE LES RIEUX – BUDGET PRIMITIF 2022

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (38)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (7)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

**ABSENTS EXCUSES (12)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 38

Votants : 45

**46-2022 / BUDGET ANNEXE ZAE LES RIEUX – BUDGET PRIMITIF 2022****Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2022 du budget annexe ZAE Les Rieux

Et propose de voter le budget annexe ZAE Les Rieux 2022 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	204 713,75	204 713,75
INVESTISSEMENT	109 499,75	109 499,75
<b>TOTAL</b>	<b>314 213,50</b>	<b>314 213,50</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le budget annexe 2022 ZAE LES RIEUX tel que présenté.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **47-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LA CONDAMINE – BUDGET PRIMITIF 2022**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (38)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGÉNTÉ ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (7)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

**ABSENTS EXCUSES (12)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 38

Votants : 45

**47-2022/ BUDGET ANNEXE ZAE LA CONDAMINE – BUDGET PRIMITIF 2022****Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2022 du budget annexe ZAE La Condamine et propose de voter le budget annexe ZAE La Condamine 2022 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	269 837,09	269 837,09
INVESTISSEMENT	148 981,00	148 981,00
<b>TOTAL</b>	<b>418 818,09</b>	<b>418 818,09</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le budget annexe 2022 ZAE LA CONDAMINE tel que présenté

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS****Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes****48-2022/ BUDGET ANNEXE ZI de LA POMME – BUDGET PRIMITIF 2022**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

**PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (38)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (7)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

**ABSENTS EXCUSES (12)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 38

Votants : 45

## 48-2022/ BUDGET ANNEXE ZI de LA POMME – BUDGET PRIMITIF 2022

*Rapporteur : Alain BOURREL*

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 8 février 2022,
- Vu la Commission des Finances du 16 mars 2022,

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2022 du budget annexe ZI de LA POMME

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	735 899,33	735 899,33
INVESTISSEMENT	561 985,00	561 985,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 297 884,33</b>	<b>1 297 884,33</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le BUDGET ANNEXE 2022 ZI DE LA POMME tel que présenté.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **49-2022/ RESTITUTION DE LA COMPETENCE POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (38) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31).

**PROCURATIONS (7) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSÉNTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

**ABSENTS EXCUSES (12) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Marie-Lise HOUSSEAU (départ 18h58).

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 38

Votants : 45



## 49-2022/ RESTITUTION DE LA COMPETENCE POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

- Vu la loi 2019 -1461 du 27 décembre 2019 et notamment son article 12,
- Vu l'article L 5211-17-1 Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu Les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 27 février 2019,
- Vu la compétence « politique du logement et du cadre de vie » ; article 2-2 des statuts actuels tel que libellés :

### 2-2 POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Dont politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées »

Considérant que cette compétence n'est pas exercée par la communauté de communes  
Considérant la volonté des communes de récupérer cette compétence.

Il est précisé que la commission Locale des charges transférées sera saisie de cette demande pour évaluation conformément au code Général Impôts.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITE DE 44 VOIX**

**2 ABSTENTIONS**

**DECIDE** de restituer cette compétence aux communes membres.

**PRECISE** que cette délibération sera notifiée aux communes conformément à l'article L 5211-17-1 du CGCT.

**PRECISE** que la commission Locale des charges transférées sera saisie de cette demande pour évaluation conformément au code Général Impôts.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 50-2022/ VOIRIE : PROPOSITION DE GESTION

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

PROCURATIONS (8) : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

ABSENTS EXCUSES (11) : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 50-2022/ VOIRIE : PROPOSITION DE GESTION

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

- Vu la loi 2019 -1461 du 27 décembre 2019 et notamment son article 12,
- Vu l'article L 5211-17-1 Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu Les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 27 février 2019,
- Vu la compétence « CREATION AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE », article 2-3 des statuts,

Les communes membres de la communauté de communes souhaitent exercer directement la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie La communauté de communes conserverait la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie dans les zones d'activités économiques et sur le site de l'aérodrome de la montagne noire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITE DE 44 VOIX**

**3 ABSTENTIONS**

DIT que la communauté de communes interviendra uniquement sur la voirie des dans les zones d'activités économiques et sur le site de l'aérodrome de la montagne noire.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 51-2022/ RESTITUTION DE LA COMPETENCE CREATION DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLICS ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

PROCURATIONS (8) : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

ABSENTS EXCUSES (11) : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## **51-2022/ RESTITUTION DE LA COMPETENCE CREATION DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLICS ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

- Vu la loi 2019 -1461 du 27 décembre 2019 et notamment son article 12,
- Vu l'article L 5211-17-1 Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu Les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 27 février 2019,
- Vu la compétence « CREATION DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLICS ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC » ; article 2-5 des statuts actuels tel que libellés :

**2.5 CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC ET DÉFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.**

Considérant que cette compétence n'est pas exercée par la communauté de communes.

Considérant la volonté des communes de récupérer cette compétence.

Il est précisé que la commission Locale des charges transférées sera saisie de cette demande pour évaluation conformément à code Général Impôts.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** de restituer cette compétence aux communes membres,

**PRECISE** que cette délibération sera notifiée aux communes conformément à l'article L 5211-17-1 du CGCT.

**PRECISE** que la commission Locale des charges transférées sera saisie de cette demande pour évaluation conformément à code Général Impôts.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à cette affaire

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 52-2022/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

PROCURATIONS (8) : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

ABSENTS EXCUSES (11) : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## **52-2022/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles l'article L5211-10 et suivants, l'article L 5214-16 et suivants et L5211-17-1 et suivants,
- Vu la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019,
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 19 février 2019 concernant les statuts de la communauté de communes,
- Vu les statuts de la communauté de communes

Et la proposition d'actualisation des statuts telle que présentée :

### **STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SORÉZOIS**

- Arrêté inter préfectoral du 30 septembre 1994 portant création du District Lauragais Revel Sorézois  
Modifié et complété par les arrêtés inter préfectoraux des 19 mai 1995, 13 novembre 1996, 21 août 1997, 22 novembre 1999, 5 septembre 2000 et 20 mars 2001.
- Arrêté inter préfectoral du 26 Décembre 2001 portant transformation du District en Communauté de Communes
- Vu la délibération du 15 octobre 2001
- Arrêté inter préfectoral du 27 février 2002
- vu la délibération du 6 décembre 2001
- Arrêté inter préfectoral du 23 avril 2002
- Vu la délibération du 6 décembre 2001
- Arrêté inter préfectoral du 12 juin 2002
- Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2002 modifiant l'article 2
- Arrêté inter préfectoral du 11 octobre 2002
- Vu les délibérations du conseil communautaire du 7 juillet 2003 et 12 septembre 2003 adhésion de communes
- Arrêté inter préfectoral du 23 décembre 2003
- Vu la délibération du 29 mars 2005 modifiant l'article 2
- Arrêté inter préfectoral du 14 octobre 2005
- Vu la délibération du 13 octobre 2006 modifiant l'article 2
- Arrêté inter préfectoral du 29 mars 2007
- Vu la délibération du 27/03/2007 visant à intégrer la compétence : aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome de la Montagne Noire
  - Vu la délibération du 27 mars 2007 : compétence de gestion de l'aérodrome de la montagne noire
- Arrêté inter préfectoral du 27 août 2007 intégrant la compétence aménagement, entretien et gestion de l'Aérodrome de la Montagne Noire
- Vu la délibération du conseil ce communauté en date du 18 juin 2009 autorisant les demandes d'adhésion et compétence dispositif intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance
  - Vu la délibération du conseil de communauté du 2 septembre 2009 autorisant la prise de compétence « promotion et développement du tourisme » et « gestion équilibrée et durable de la ressource en eau : schémas d'aménagement et de gestion de l'eau »
- Arrêtés inter préfectoraux du 30 et 31 décembre 2009
- Vu la délibération du conseil ce communauté en date du 7 décembre 2009 modifiant article 2 et délibération du 14 janvier 2010 modifiant article 7
- Arrêté inter préfectoral du 17 août 2010 : modification art 2 et art 7



- Vu les délibérations du conseil de la communauté en date du 29 septembre 2011 et extension compétence « promotion et développement du tourisme modifiant article 2.6.5.
- Arrêté inter préfectoral du 21 juin 2012 : modification de la durée et gestion site St Ferréol (suite à dissolution du SIVOM)
- Arrêté inter préfectoral du 6 août 2013 portant modification des articles 2.4 et 2.6.5 des statuts
- Arrêté inter préfectoral du 30 octobre 2013 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaires
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2015 modifiant l'article 2-6-1 et créant l'article 2 bis
- Arrêté inter préfectoral du 21 septembre 2015 portant extension de l'objet à la compétence périscolaire du mercredi après-midi et habilitation statutaire d'un service commun d'instruction des autorisations des droits des sols
- Vu la délibération du 50-2016 du 23 juin 2016 portant mise en conformité des statuts au 31/12/2016
- Arrêté inter préfectoral du 25 novembre 2016 portant mise en conformité des statuts
- Arrêté inter préfectoral du 23 décembre 2016 extension du périmètre
- Arrêté inter préfectoral du 10 janvier 2017 composition de la nouvelle assemblée
- Arrêté inter préfectoral du 17 février 2017 portant DGF bonifiée
- Vu la délibération 79-2017 du 1<sup>er</sup> juin 2017 statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Vu l'Arrêté inter préfectoral du 30 novembre 2017 approbation des statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Vu la délibération du 6 septembre 2018 portant modification des statuts suite au « plan mercredi »
- Vu l'Arrêté inter préfectoral du 27 Février 2019 approbation des statuts suite au « plan mercredi »

### Préambule

*Le conseil de Communauté règle par ses délibérations les affaires de la compétence de la Communauté. Les conditions de fonctionnement du conseil de Communauté et les conditions de ses délibérations sont celles que fixe le CGCT. Toutefois, la recherche du consensus constitue, dans l'esprit de la loi, la règle essentielle du fonctionnement de la Communauté.*

## ARTICLE 1 : COMPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois regroupe les communes suivantes qui adhèrent aux présents statuts :

- o **Département de l'Aude** : Les Brunels
- o **Département de la Haute-Garonne** : Bélesta en Lauragais – Juzes - Le Falga - Maurens – Montégut-Lauragais - Mourvilles-Hautes – Nogaret – Revel - Roumens - Saint-Félix Lauragais - Saint-Julia – Vaudreuille- Le Vaux
- o **Département du Tarn** : Arfons – Belleserre – Blan – Cahuzac – Durfort - Garrevaques – Lempaut – Les Cammazes - Montgey – Palleville – Poudis – Puéchoursy - Saint Amancet – Sorèze.

## ARTICLE 2 : COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### A) HABILITATIONS :

- La Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois est habilitée à créer et gérer, dans le cadre d'un service commun, un service d'instruction des autorisations d'occupation du droit des sols sur la base des dispositions L5211-4-2 du CGCT
- La Communauté de Communes est habilitée à faire toute prestation de service au profit de tiers, associations, autres collectivités ou établissement public dans le cadre des compétences économiques, touristiques et petite enfance / enfance ainsi qu'en matière informatique et Systèmes Informations Géographiques (SIG)



## **B) COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

La Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

### **1/ COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**

#### **1.1 En vertu du I de l'article L.5 214-16 du CGCT :**

##### **1.1.1 En matière d'aménagement de l'espace :**

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

##### **1.1.2 En matière de développement économique :**

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales **d'intérêt communautaire**
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

##### **1.1.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement**

##### **1.1.4 Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage**

##### **1.1.5 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

### **1.2 AUTRES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**

##### **1.2.1 Gestion des services d'incendie et de secours :**

La Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois s'est substituée au District Lauragais Revel Montagne Noire. À ce titre, elle est compétente en matière de gestion des services d'incendie et de secours dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du Livre IV de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

##### **1.2.2 Aménagement, entretien et gestion de l'Aérodrome de la Montagne Noire**

En vertu du Décret n°2007-1615 du 15 novembre 2007 relatif au transfert à certaines collectivités territoriales, ou à leurs groupements des services ou parties de services du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable qui participent à l'exercice des compétences en matière d'aérodromes transférés en application de l'article 28 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004.



### **1.2.3 Elaboration d'un plan Climat – Air - Énergie Territorial**

En vertu et dans les conditions de l'article L.229-26 du code de l'environnement

## **2 - AUTRES COMPETENCES RELEVANT DU II ARTICLE L 5214 – 16 DU CGCT**

*Ces compétences demeurent soumises à la définition d'un intérêt communautaire*

**2.1 : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ÉCHÉANT DANS LE CADRE DE SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE.**

**2.3. CRÉATION AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

**2. 2 CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET D'ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.**

## **3 - COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES**

### **3-1 EN MATIÈRE TOURISTIQUE :**

#### 3.1.1 : Commercialisation de produits et de prestations touristiques

- Visites guidées, thématiques sur le territoire communautaire, vente de billets à l'occasion de concerts, spectacles ou d'autres événements touristiques, vente de produits touristiques dans les boutiques de l'office de tourisme intercommunal et dans les bureaux d'informations touristiques du territoire communautaire.
- Élaboration et commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par la loi visant à favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences de clientèles françaises et étrangères, en particulier par la création de nouveaux produits.

#### 3.1.2 : Animation à vocation touristique et accompagnement des opérateurs touristiques.

- Accompagnement matériel, technique, administratif et financier d'opérateurs touristiques, public ou privé, sur le territoire communautaire.
- Participation aux programmes de développement et de communication touristique du territoire communautaire.

#### 3.1.3 : Participation et Gestion de structures et d'équipements touristiques

- Acquisition, construction, aménagement de bâtiments, équipements ou matériel permettant le développement de l'offre touristique sur le territoire communautaire ; des capacités d'hébergement touristiques.
- Acquisition, construction, aménagement d'infrastructures touristiques ou ludiques sur le territoire des communes membres.



### 3.1.4 : Zone d'activité touristique du Site de Saint-Ferréol :

- La Communauté de Communes est compétente pour mener toute action d'aménagement, de gestion et d'entretien à l'intérieur du périmètre de la zone touristique et de loisirs du site de Saint-Ferréol visant à permettre, dans des conditions satisfaisantes de sécurité et de qualité, tous les usages liés à la fréquentation touristique de cette zone.

En sont exclues les actions concernant l'organisation et la sécurité du service public de la baignade qui restent de la compétence des communes.

### 3.1.5 syndicat mixte « Musée et Jardins du Canal du Midi »

- La création, l'aménagement et la gestion du syndicat mixte « Musée et Jardins du Canal du Midi »
- L'aménagement en vue de son ouverture au public, de la Galerie des Robinets située dans la digue de SAINT-FERREOL,
- La mise en valeur des jardins aux abords du Musée

## **3.2 EN MATIÈRE D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES**

Valorisation multi filières des déchets ménagers et assimilés.

## **3.3 EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT**

Assainissement autonome : contrôle des installations d'assainissement autonome des constructions nouvelles et existantes

## **3.4 EN MATIÈRE D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE (DE 0 A 11 ANS)**

La Communauté de Communes est compétente

### 3.4.1 en matière de petite enfance :

Créer et gérer les services et les structures d'accueil de jeunes enfants ; les établissements d'accueils pour jeunes enfants et les relais d'Assistantes Maternelles (RAM) d'initiative publique, existants ou à créer.

### 3.4.2 en matière d'enfance :

• Activités extra scolaires : *Création, aménagement et gestion des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs :*

- Accueils de loisirs du territoire communautaire, et activités accessoires de mini-camps relevant de ces accueils de loisirs
- Séjours courts et séjours de vacances, lorsqu'ils sont conçus et organisés en lien direct avec le projet pédagogique des accueils de loisirs du territoire communautaire

• Activités périscolaires : *Création, aménagement et gestion des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs :*

- Accueils de loisirs du mercredi après-midi après le temps scolaire lorsqu'il y a école le mercredi matin
- Accueils de loisirs du mercredi lorsqu'il n'y a pas école le mercredi matin



### 3.4.3 Élaboration, participation, approbation et mise en œuvre des politiques contractuelles

## **3.5 CRÉATION ET GESTION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE**

## **3.6 COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE L 1425-1 CGCT**

## **3.7 EN MATIÈRE D'INSERTION, D'EMPLOI ET DE FORMATION**

- Mise en œuvre d'une politique intercommunale de soutien aux organismes et associations du territoire communautaire œuvrant dans le domaine de l'insertion de l'emploi et de la formation,
- Aménagement, entretien et gestion de bâtiments dédiés à l'insertion, à l'emploi, à l'économie et à la formation.
- **Actions et soutien financier dans les domaines de l'animation du territoire : la formation et l'accompagnement dans les démarches administratives et lutte contre la fracture numérique.**

## **3-8 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET INSERTION ECONOMIQUE DES GENS DU VOYAGE**

### **3-9 EN MATIERE DE SANTE**

Elaboration, animation, et accompagnement d'un schéma territorial de santé, d'un Contrat Local de Santé. Toutes études et actions d'information, de promotion, de formation, d'animation ou de conseil concourant à la connaissance, au développement de l'offre de soins du territoire et à la mise en réseau des professionnels de santé.

## **3.10 EN MATIÈRE DE VALORISATION DU SITE DE L'AÉRODROME DE LA MONTAGNE NOIRE ET DE SES AMÉNAGEMENTS AUTRES QUE CEUX CONCOURANT A L'EXERCICE DE L'AÉRONAUTIQUE :**

Mises à disposition de terrains, de locaux et de salles. Aménagement et développement de toutes activités dans les domaines sportifs, sociaux et ludiques.

## **3.11 EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE :**

Élaboration d'un diagnostic du territoire, animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

## **ARTICLE 3 : ADHÉSION A UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC**

**Par dérogation aux dispositions de l'article L.5214-27 du CGCT,**

La Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois peut adhérer à tout établissement public ou syndicat mixte par simple délibération de son conseil communautaire prise à la majorité absolue des suffrages exprimés



#### **ARTICLE 4 : SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le siège de la Communauté de Communes est fixé dans les locaux de l'hôtel de ville de Revel, à l'adresse suivante : 20, rue Jean Moulin 31250 REVEL

#### **ARTICLE 5 : DURÉE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

La Communauté de Communes est formée pour une durée illimitée

#### **ARTICLE 6 : LE BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ**

Le Bureau de la communauté de communes est composé dans les conditions prévues l'article à l'article L.5211-10 du CGCT.

#### **ARTICLE 7 : COMPTABILITÉ**

Les fonctions de comptable public de la Communauté de Communes sont exercées par un receveur désigné par le représentant de l'État après avis du Directeur des Finances Publiques.

#### **ARTICLE 8 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Un règlement intérieur sera obligatoirement établi dans les six mois de l'installation du Conseil de Communauté statuant à la majorité absolue.

#### **ARTICLE 9 : DISPOSITIONS ANNEXES**

La Communauté de Communes pourra s'adjoindre, à titre consultatif, lors des réunions du conseil et du bureau, de toute personne, organisme institutionnel ou administration extérieure, pour avis.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance des projets de statuts modifiés et en avoir débattu.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la modification des statuts, telle que présentée.

**DEMANDE** au Président de notifier la délibération et les statuts aux communes membres et aux services de la Préfecture.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOUROUET



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### **53-2022/ PRECISIONS DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES COMPETENCES 2-1 et 2-3**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

## **53-2022/ PRECISIONS DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES COMPETENCES 2-1 et 2-3**

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles l'article L5211-10 et suivants, l'article L 5214-16 et suivants et L5211-17-1 et suivants,
- Vu la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019,
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 19 février 2019 concernant les statuts de la communauté de communes,
- Vu les statuts de la communauté de communes,

Conformément au II et IV de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités il convient de préciser, par délibération, l'intérêt communautaire de certaines compétences.

Les précisions concernant les compétences concernées sont :

**Article 2.1 de statuts : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ÉCHÉANT DANS LE CADRE DE SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE.**

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- En conformité avec le code de l'environnement et notamment L 211-7 alinéa :

L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

- L'élaboration d'une charte sur les énergies renouvelables

**ARTICLE 2.3 des statuts : CRÉATION AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

Sont déclarés d'intérêt communautaire : la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie dans les zones d'activités économiques et sur le site de l'aérodrome de la montagne noire,

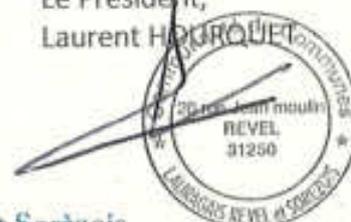
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les précisions de l'intérêt communautaire pour les articles 2-1 et 2-3 des statuts de la communauté de communes.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 54-2022/ RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS DE POSTES ET MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GÉLI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

PROCURATIONS (8) : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

ABSENTS EXCUSES (11) : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## **54-2022/ RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS DE POSTES ET MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS ET NON PERMANENTS**

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;
- Vu la délibération 07-2022 en date du 8 février 2022 relative au tableau des emplois permanents et non permanents,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Considérant la nécessité de créer l'emploi permanent suivant : au sein de la Direction voirie et patrimoine** afin de faire face au départ d'un agent et prendre en compte l'organisation de services, un emploi de chargé des travaux et de la gestion du patrimoine à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Cet emploi sera pourvu par un agent relevant de la catégorie B aux grades de technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, principal de 1<sup>ère</sup> classe ou de la catégorie C aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal.

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le contractuel recruté devra justifier si possible d'une expérience professionnelle dans le secteur du bâtiment

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**Considérant la nécessité de disposer d'emplois non permanents à temps complet** conformément à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ayant pour vocation à être utilisés pour des situations exceptionnelles : accroissement saisonnier, afin d'assurer la continuité de service.

Pour les emplois non permanents en accroissement saisonnier d'activité ils ne peuvent excéder 6 mois sur une période de 12 mois consécutive.

L'agent contractuel percevra une rémunération dans les limites déterminées par le tableau des emplois permanents et non permanents des postes concernés.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs permanents et non permanents comme ci-dessous :

### TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS APRES CREATION AU 29/03/2022

Emploi	Grades rattachés à l'emploi	Catégorie	Délibération création ou modification	Durée Hebdomadaire emploi	Emplois créés	Emplois pourvus	Possibilité de recourir à l'article 3-3 et 3-2 de la loi du 26 janvier
<b>EMPLOI DE DIRECTION</b>							
Directeur Général des Services	Directeur Général des Services	A	15/04/2010	Temps complet	1	1	
<b>FILOERE ADMINISTRATIVE</b>							
Attaché Hors Classe	Attaché Hors Classe	A	11/12/2017	Temps complet	1	0	
Attaché responsable service	Attaché	A	12/12/2013	Temps complet	1	1	
Attaché responsable service	Attaché	A	05/04/2018	Temps complet	1	1	
Responsable administration générale	Attaché, Rédacteur principal de 1ère classe, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur	A ou B	26/11/2020	Temps complet	1	0	
Attaché responsable service	Attaché	A	16/12/2021	Temps complet	1	1	
Rédacteur principal de 1ère classe chargé de la commande publique	Rédacteur principal de 1ère classe	B	28/07/2020	Temps complet	1	1	oui
Rédacteur principal de 1ère classe chargé de la commande publique	Rédacteur principal de 1ère classe	B	28/07/2020	Temps complet	1	1	oui
Rédacteur principal de 1ère classe	Rédacteur principal de 1ère classe	B	12/07/2018	Temps complet	1	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	Rédacteur principal de 1ère classe	B	12/07/2018	Temps complet	1	1	
Rédacteur principal de 1ère classe chargé développement économique	Rédacteur principal de 1ère classe	B	26/11/2020	Temps complet	1	1	oui
Adjoint administratif principal 1ère	Adjoint administratif principal de 1ère Classe	C	12/07/2007	Temps complet	1	1	
Adjoint administratif principal 2ème	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	19/09/2019	Temps complet	1	1	
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	19/09/2019	Temps complet	1	1	
Adjoint administratif principal 2ème classe chargé de comptabilité	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	26/11/2020	Temps complet	1	1	oui
Adjoint administratif chargé accueil	Adjoint administratif	C	28/07/2020	Temps complet	1	1	oui
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	07/07/2017	Temps non complet 20h	1	0	
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	07/07/2017	Temps complet	1	1	
<b>FILOERE TECHNIQUE</b>							
Ingénieur principal	Ingénieur principal	A	11/07/2007	Temps complet	1	0	
Ingénieur	Ingénieur	A	13/09/2017	Temps complet	1	1	
Technicien urbanisme	Technicien principal 1ère classe, Technicien principal 2ème classe, Technicien	B	26/11/2020	Temps complet	1	0	oui
Urbanisme voirie SIG	Technicien principal 1ère classe Technicien principal 2ème classe Technicien, Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique, Adjoint administratif principal de 1ère Classe, Adjoint administratif principal de 2ème Classe Adjoint administratif	B ou C	24/02/2019	Temps complet	1	1	oui
Chargé des travaux et de la gestion du patrimoine	Technicien principal 1ère classe Technicien principal 2ème classe Technicien, Agent de maîtrise, Agent de maîtrise principal, Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique	B ou C	29/03/2022	Temps complet	1	0	oui
<b>FILOERE MEDICO SOCIALE</b>							
Educateur jeunes enfants	Educateur jeunes enfants	A	29/09/2011	Temps complet	1	1	
<b>FILOERE ANIMATION</b>							
Animateur principal 1ère classe	Animateur principal 1ère classe	B	02/03/2017	Temps complet	1	1	
Animateur principal 2ème classe	Animateur principal 2ème classe	B	28/07/2020	Temps complet	1	0	
Adjoint animation principal 2ème classe	Adjoint animation principal 2ème classe	C	21/06/2013	Temps complet	1	0	
Adjoint animation principal 2ème classe	Adjoint animation principal 2ème classe	C	21/06/2013	Temps complet	1	0	

**TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS APRES CREATION**

Envoyé en préfecture le 05/04/2022  
 Reçu en préfecture le 05/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 031-243100567-20220329-542022-DE

LISTE DES EMPLOIS NON PERMANENTS	CATEGORIE	NOMBRE D'EMPLOIS	DUREE HEBDOMADAIRE	DUREE	MOYEN DE RECRUTEMENT	POURVU
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
REDACTEUR	B	1	35H	12 MOIS A COMPTER DU 01/10/2021	ARTICLE 3-I.1	0
CHARGE MISSION MOBILITE ENVIRONNEMENT Volontariat Territorial en Administration	BOUC	1	35H	12 mois renouvelables	ARTICLE 3-II	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	35H	12 mois à compter du 01/10/2021	ARTICLE 3-I.1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	35H	6 mois à compter du 01/05/2022	ARTICLE 3-I.2	0

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

APPROUVE la création de l'emploi permanent « chargé des travaux et de la gestion du patrimoine » à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

APPROUVE la création d'un emploi non permanent à temps complet, accroissement saisonnier d'activité (Article 3-I-2°) au grade d'adjoint administratif, rémunéré sur la grille indiciaire des adjoints administratifs, ce poste d'emploi non permanent répond à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois à compter du 01/05/2022.

APPROUVE l'actualisation du tableau des effectifs pour les emplois permanents et non permanents tel que présenté.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ces créations d'emplois.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
 Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **55-2022/ LOCATION LOCAL AU FORUM ENTREPRISES (annexe)**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 55-2022/ LOCATION LOCAL AU FORUM ENTREPRISES (annexe)

**Rapporteur Laurent HOURQUET**

Comme évoqué en Conseil Communautaire, il est envisagé de déménager le siège de la communauté de communes dans un nouvel espace.

Considérant l'exiguïté des espaces actuels au siège de la communauté de communes et les problématiques d'organisation des bureaux,

Considérant la disponibilité d'un bureau au Forum d'Entreprises qui permettrait d'installer temporairement le service développement économique, touristique & numérique dans l'attente du déménagement de l'ensemble des effectifs dans de nouveaux locaux.

Le montant du loyer au Forum d'Entreprises serait de 530 € HT / 636 € TTC par mois (total redevance et charges mensuelles) pour la location d'un local non-meublé de 50 m<sup>2</sup>.

Il est convenu entre les parties que la communauté de communes est dispensée du dépôt de garantie.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et son annexe (conditions particulières),

*Alain BOURREL ne prend pas part aux votes.*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 46 VOTANTS**

**APPROUVE** le projet de convention d'occupation et son annexe

**APPROUVE** le montant du loyer mensuel de 636 euros par mois.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au Budget 2022.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **56-2022 / DISPOSITIF « UN JEUNE # UNE SOLUTION » (annexe )**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 56-2022 / DISPOSITIF « UN JEUNE # UNE SOLUTION » ( annexe )

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

Dans le contexte économique actuel, il convient de déployer toutes les mesures permettant d'accompagner les jeunes qui arrivent sur le marché du travail tel que le dispositif national « 1 jeune, 1 solution ».

La charte « UN JEUNE # UNE SOLUTION » a pour objectif de :

- Promouvoir les solutions du plan « 1jeune#1solution » auprès des réseaux d'entreprises qu'elles animent ;
- Contribuer, en lien avec les missions locales, pôle emploi et le tissu associatif, au repérage des jeunes publics les plus éloignés de l'emploi ;
- Favoriser le développement des capacités d'accueil des missions locales dans le cadre de la forte progression de la Garantie Jeunes ;
- Favoriser le recrutement des jeunes dans les communes membres de la communauté de communes, au sein de l'intercommunalité et des autres partenaires notamment grâce aux contrats aidés (PEC : parcours emplois compétences) dont l'utilisation est simple, avec une prise en charge de l'Etat renforcée.

Après avoir pris connaissance du projet du dispositif, du projet de charte et des tableaux annexés,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la charte et les annexes présentées.

**AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 57-2022 / ZONES DE REVITALISATION RURALES (ZRR) : ELARGISSEMENT EXONERATIONS AUX MEDECINS, AUXILIAIRES MEDICAUX ET VETERINAIRES

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

PROCURATIONS (8) : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

ABSENTS EXCUSES (11) : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

**57-2022 / ZONES DE REVITALISATION RURALES (ZRR) : ELARGISSEMENT DE L'EXONERATION DES  
MEDECINS, AUXILIAIRES MEDICAUX ET VETERINAIRES**

**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu l'arrêté portant classement de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) publié au JO du 29/3/2017,
- Vu les articles 1639 A bis, 1464 D, 1465 A et 1586 nonies du code Général des impôts,
- Vu la délibération 115B du conseil communautaire du 13 septembre 2017 portant sur l'exonération pour une durée de 3 ans des praticiens médecins et auxiliaires médicaux,

Les dispositions de l'article 1464 D du Code Général des Impôts permettent au conseil communautaire d'exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) les médecins et auxiliaires médicaux ou vétérinaires pour une durée qui ne peut être inférieure à 2 ans ni supérieure à 5 ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

L'exonération ne s'applique pas aux créations d'établissement résultant d'un transfert, lorsque le redevable a, au titre d'une ou plusieurs des cinq années précédant celle du transfert, bénéficié de l'exonération au titre de l'installation dans une zone de revitalisation rurale.

Conformément au 1 de l'article 1586 nonies du même code, la valeur ajoutée des redevables exonérés de CFE en application de la délibération d'un EPCI est, à la demande du redevable, exonérée de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour sa fraction taxée au profit de la commune ou de l'EPCI.

Concernant les vétérinaires, le bénéfice de l'exonération est accordé aux vétérinaires investis du mandat sanitaire prévu à l'article L. 221-11 du code rural et de la pêche maritime, dès lors qu'ils sont désignés vétérinaires sanitaires par un nombre d'éleveurs détenant au total au moins 500 bovins de plus de deux ans en prophylaxie obligatoire ou équivalents ovins/caprins. L'exonération s'applique quel que soit le lieu d'établissement du vétérinaire sous réserve que celui-ci soit investi du mandat sanitaire. La décision du conseil peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble des catégories de praticiens concernés.

Afin d'apporter une réponse à l'enjeu d'attractivité territoriale et développer l'offre de santé en favorisant l'implantation de médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITE DE 43 VOIX**

**4 ABSTENTIONS**

DECIDE l'élargissement du dispositif actuel aux vétérinaires.

DECIDE de fixer la durée d'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises à 5 années pour l'ensemble des catégories de praticiens concernés.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel • 05.62.71.23.33 • accueil@revel-lauragais.com • www.revel-lauragais.com



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### **58-2022/ PARC D'ACTIVITES DE LA POMME : REJET DANS LE RESEAU PLUVIAL COMMUNAL DE LA VILLE DE REVEL - ENTREPRISE SEPS - AVENANT N°3 (annexe)**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ [accueil@revel-lauragais.com](mailto:accueil@revel-lauragais.com) ♦ [www.revel-lauragais.com](http://www.revel-lauragais.com)



## **58-2022/ PARC D'ACTIVITES DE LA POMME : REJET DANS LE RESEAU PLUVIAL COMMUNAL DE LA VILLE DE REVEL - ENTREPRISE SEPS - AVENANT N°3 (annexe )**

**Rapporteur : Michel FERRET**

- Vu la convention entre la Commune de Revel et l'entreprise SEPS du 07 septembre 2016 définissant les modalités de rejet des eaux pluviales provenant des parcelles section ZY N°105 et 106 dans le réseau public des eaux pluviales de la Commune,
- Vu la délibération n° 09/2017 du 26/01/2017 du Conseil Communautaire portant sur le transfert et la compétence des 4 zones économiques à la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes en date du 27 février 2019 en matière de développement économique,
- Vu l'avenant N°1 en date du 22 mars 2018 à la convention initiale,
- Vu l'avenant N°2 en date du 28 juin 2021 à la convention initiale,

L'entreprise SEPS, située 18 avenue Marie Curie Zone Industrielle de la Pomme à Revel est une entreprise de services spécialisée dans la gestion et le recyclage des déchets industriels, avec une expertise spécifique sur les installations pétrolières et trois activités principales : la collecte et le traitement, la valorisation de déchets et le conseil.

L'Établissement a, par arrêté préfectoral du 27 mai 2016, été autorisé à exploiter une installation de traitement de déchets issus des interventions de nettoyage de cuves et des séparateurs d'hydrocarbures.

Cet arrêté règlemente l'activité de traitement de terres polluées aux hydrocarbures sur le site de Revel. Par arrêté préfectoral du 06 septembre 2021(modification de l'arrêté préfectoral du 27 mai 2016) l'entreprise a été autorisée à la poursuite de ses activités suite au réexamen des meilleures techniques disponibles pour le traitement des déchets.

Considérant que l'Établissement soumis au régime ICPE rejette dans le réseau public des eaux pluviales après traitement, une convention de rejet dans le réseau pluvial communal a été établie entre la Commune de Revel et l'entreprise SEPS le 07 septembre 2016.

Suite au transfert de la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques de la Pomme de la Commune de Revel à la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, un premier avenant à la convention initiale ayant pour objet la substitution des parties a été signé le 22 mars 2018.Un second avenant signé le 28 juin 2021 acte le renouvellement de la convention pour une durée de 5 ans à partir du 07 septembre 2021.

**Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois**

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ [accueil@revel-lauragais.com](mailto:accueil@revel-lauragais.com) ♦ [www.revel-lauragais.com](http://www.revel-lauragais.com)



Dans le cadre de la croissance de ses activités, la SAS SEPS a acquis la parcelle ZY144 rue Denis Papin ZI La Pomme à Revel d'une superficie de 17 000 m<sup>2</sup> le 24 janvier 2022 pour la création de nouvelles zones relatives :

- Au traitement des terres
- Au transit et à la réception de terres
- A un déboureur, un séparateur et une lagune
- Au stockage de matériaux inertes
- Des bureaux (hors ICPE)

L'entreprise a sollicité la Communauté de Communes en date du 21 février 2022 afin d'intégrer cette nouvelle zone d'exploitation (parcelle ZY144) au périmètre initial de la convention de rejet des eaux pluviales dans le réseau public des eaux pluviales de la commune de Revel.

Après avoir pris connaissance des documents présentés

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'avenant N°3 concernant l'adjonction de la parcelle ZY144 au périmètre initial de la convention

**AUTORISE** le Président à le signer ainsi que tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **59-2022 SITE SAINT FERREOL : AMENAGEMENT DE LA BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS – EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE- AUTORISATION DE PASSAGE SDET (annexe)**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

## **59-2022 SITE SAINT FERREOL : AMENAGEMENT DE LA BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS – EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE- AUTORISATION DE PASSAGE SDET (annexe)**

**Rapporteur Marie-Lise HOUSSEAU**

- Vu le projet de construction de la base de loisirs intercommunale située 144 avenue de Carcassonne 81540 Sorèze ;
- Vu l'arrêté délivré par la Commune de Sorèze en date du 18 janvier 2021 accordant le permis d'aménager valant autorisation de travaux au titre des Etablissements Recevant du Public pour l'aménagement de la base de loisirs de Saint-Ferréol ;
- Vu l'arrêté délivré par la Commune de Revel en date du 18 janvier 2021 accordant le permis d'aménager valant autorisation de travaux au titre des Etablissements Recevant du Public pour l'aménagement de la base de loisirs de Saint-Ferréol ;
- Vu la nécessité de procéder à des travaux pour le raccordement de l'équipement public au réseau électrique tarnais ;
- Vu la délibération du conseil Municipal de la commune de Sorèze en date du 16 octobre 2009 demandant l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) et adoptant les statuts du SDET ;
- Vu les statuts du SDET chargé de l'organisation du service public de l'électricité sur le département du TARN dont la réalisation des travaux sur le réseau électrique des collectivités publiques membres du syndicat ;

Au regard des besoins en électricité du complexe de la future base de loisirs, une étude a été lancée auprès du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET). Il résulte de cette étude la nécessité de réaliser une extension du réseau actuel par la mise en place d'un poste de transformation Haute Tension / Basse Tension ainsi que le déploiement d'un réseau enterré sur l'emprise du projet afin d'alimenter les bâtiments et les espaces extérieurs.

Par décision du Président n°104-2022 du 14 décembre 2021, le SDET a été mandaté pour la réalisation de ces travaux comprenant la fourniture et la mise en service d'un poste de transformation HTA/BT, la mise en place d'un réseau enterré et la pose de coffrets pour un montant à charge de la Communauté de Communes de 82 255,56 € HT.

Afin de permettre le déploiement du réseau électrique par le SDET sur la propriété de la Communauté de Communes (parcelles cadastrées B556, B557, B558 et B553), une autorisation de passage doit être établie par la Communauté de Communes au profit du SDET.

Après avoir pris connaissance de la convention telle que présentée,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les termes de la convention.

**AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document afférant à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Laurent HOIRQUET



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 60-2022/ SITE SAINT-FERREOL - PARKING TEMPORAIRE DU RASTEL : 15 avril 2022 - 30 septembre 2022 (annexe)

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

PROCURATIONS (8) : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

ABSENTS EXCUSES (11) : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 60-2022/ SITE SAINT-FERREOL - PARKING TEMPORAIRE DU RASTEL : 15 avril 2022 - 30 septembre 2022 (annexe)

**Rapporteur : Michel FERRET**

- Vu les statuts de la communauté de communes
- Vu la pression touristique sur le site de Saint Ferréol en période de saison estivale, de juin à septembre ;
- Vu la décision du Président n° 2020-86 en date du 10 août 2020, portant sur la conclusion d'une convention avec l'indivision Ricalens pour l'occupation temporaire de terrains destinés à l'aménagement d'une aire de stationnement temporaire sur le site de Saint Ferréol, lieu-dit « En Rastel » 31250 Revel ;
- Vu la convention signée le 31 mai 2021 portant sur l'occupation des parcelles AT 135 et AT 138, situées « Rue des Quatre vents, lieudit En Rastel – 31250 Revel », pour l'aménagement d'une aire de stationnement temporaire du 15 juin au 15 septembre 2021 ;
- Vu la demande adressée à l'indivision Ricalens le 28/02/2022 pour la mise à disposition des parcelles AT 135 et AT 138, situées « Rue des Quatre vents, lieudit En Rastel – 31250 Revel », en vue de l'aménagement d'une aire de stationnement temporaire du 15 avril au 30 septembre 2022 ;
- Vu la réponse favorable de l'indivision Ricalens;

Durant la saison estivale, le site de Saint-Ferréol connaît une pression touristique importante entre les mois de juin et septembre.

En 2020 et 2021, dans le cadre de l'amélioration de la qualité d'accueil du public, la Communauté de Communes a procédé à l'aménagement d'un parking temporaire de 300 places afin d'augmenter de façon ponctuelle la capacité de stationnement.

L'emprise des travaux de construction de la future base nautique implique la fermeture du parking situé avenue de la Plage (travaux 1<sup>er</sup> semestre 2022), il est proposé d'anticiper l'ouverture de l'aire de stationnement du Rastel dès le mois d'avril 2022. Une convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire pourrait être conclue avec l'indivision Ricalens, pour la mise à disposition des parcelles situées « Rue des Quatre vents, lieudit En Rastel – 31250 Revel » : AT 138 pour partie (d'une superficie de 9 200m<sup>2</sup>) et AT135 pour partie (d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>), pour une superficie totale d'environ 9 500 m<sup>2</sup>.

Afin de garantir la sécurité du public et de préserver l'usage du site, des aménagements réversibles pourront être mis en place en collaboration avec les services de secours, de gendarmerie et de collecte des ordures ménagères (SIPOM): voie d'accès, portique limiteur de hauteur, enrochement, aire de collecte de ordures ménagères, balisage du terrain, signalétique.

**60-2022/ SITE SAINT-FERREOL - PARKING TEMPORAIRE DU RASTEL : 15 avril 2022 - 30 septembre 2022**

Il est proposé de reconduire l'aménagement de cette aire de stationnement temporaire pour la période du 15 avril au 30 septembre 2022. Les modalités administratives, financières et techniques sont précisées dans l'Autorisation d'Occupation Temporaire ci-annexée.

En contrepartie de l'occupation des terrains, propriété de l'indivision Ricalens, la Communauté de Communes s'acquittera d'une redevance forfaitaire fixée à 3 500 € pour la période d'occupation.

Après avoir pris connaissance du projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'aménagement d'une aire de stationnement temporaire, lieudit « En Rastel », pour la période du 15 avril au 30 septembre 2022.

**APPROUVE** l'Autorisation d'Occupation Temporaire telle que présentée

**APPROUVE** le montant de la redevance forfaitaire fixée à 3 500 € pour la période précitée.

**AUTORISE** le Président à signer l'Autorisation d'Occupation Temporaire et tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 61-2022/ « RENDEZ-VOUS NATURE, A LA DECOUVERTE DE LA BIODIVERSITE » : PROJET ET FINANCEMENTS (annexes)

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

PROCURATIONS (8) : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

ABSENTS EXCUSES (11) : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 61-2022/ « RENDEZ-VOUS NATURE, A LA DECOUVERTE DE LA BIODIVERSITE » : PROJET ET FINANCEMENTS (annexes)

**Rapporteur : Charlotte TOUSSAINT-JOUYS**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu la constitution du groupe de travail « Rendez-vous nature » en date du 11 octobre 2021,
- Vu les réunions du 11 octobre 2021, du 17 novembre 2021, du 1er décembre 2021 et du 16 février 2022 ;

Le Groupe de Travail « Rendez-vous nature » propose d'organiser la 2<sup>ème</sup> édition des « Rendez-vous nature, à la découverte de la biodiversité ». Il s'agit d'une série d'événements qui se dérouleront entre juin et septembre 2022 avec pour thématique commune « la Biodiversité. »

Après une 1<sup>ère</sup> édition en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays Tarnais, à l'été 2021, le Groupe de Travail souhaite développer ces événements via une programmation élargie (balades, expositions, conférences, animations et ateliers, projections cinémas, ...) sur l'ensemble du territoire intercommunal.

A destination des touristes comme des habitants de tous les âges, la programmation a pour objectif de valoriser les événements ayant pour ambition d'éduquer à l'environnement, de divertir et de valoriser le patrimoine naturel et paysager de son territoire. Il s'agit en cela de fédérer les acteurs locaux autour d'un même projet.

La programmation 2022 comptabiliserait plus une quarantaine d'événements, sur une douzaine de communes et mobiliserait 24 partenaires autour de trois thématiques principales :

- La faune : découvrir et sensibiliser à la faune locale ;
- La flore : connaître les espèces végétales du territoire, les protéger comme les utiliser ;
- Les espaces naturels : comprendre le fonctionnement des écosystèmes, des paysages, leurs enjeux.

La démarche poursuit 2 objectifs :

- Rassembler des événements d'ores et déjà organisés sur le territoire autour de la thématique de la biodiversité,
- Mettre en œuvre des partenariats avec des associations ou institutions locales pour proposer des animations.

Organisateur	Nature de la prestation fournie par la Communauté de Communes	Partenaires	Détail
Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois	Organisation d'un nouvel événement	CPIE des Pays Tarnais, Office National des Forêts, PNR du Haut-Languedoc, Syndicat de Bassin Hers-Girou, associations	Balades thématiques, conférences, expositions, animations, ...



Organisateur	Nature de la prestation fournie par la Communauté de Communes	Détail
Autre organisateur	Valorisation de l'événement existant via une programmation commune et la mise en place d'une campagne de communication	Balades thématiques, projections cinéma conférences, expositions, animations, ...

Afin de formaliser la participation des co-organisateur aux Rendez-vous nature, une convention de partenariat a été établie entre la Communauté de Communes et les co-organisateur (ci-annexée). Elle précise l'engagement de chacune des parties.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2022 entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal, l'Office de Tourisme Intercommunal réalisera la conception des supports de communication et assurera la billetterie. Le Groupe de Travail a déterminé une contribution financière à hauteur de 5 euros par adulte afin de constituer un gage de participation des personnes s'inscrivant aux animations. Le billet d'entrée est gratuit pour les enfants de 0 à 18 ans. L'Office de Tourisme Intercommunal assurera la vente des billets

La programmation et le calendrier prévisionnel sont présentés en annexes. Le Coût de ce projet est estimé à ( animations et communication ) 6 140 euros.

Après avoir pris connaissance de la présentation des « Rendez-vous nature » et du projet de convention de partenariat,

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

**APPROUVE** le projet des Rendez-nature, édition 2022, tel que proposé.

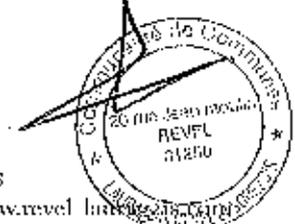
**APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes et les co-organisateur tel que proposé.

**AUTORISE** le Président à signer les devis et conventions à intervenir et tout document afférent à ces projets.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au Budget 2022.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 62-2022 / VOIRIE : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – ATTRIBUTION DU LOT 1 ET DECLARATION SANS SUITE DU LOT 2

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

PROCURATIONS (8) : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

ABSENTS EXCUSES (11) : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 62-2022/ VOIRIE : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – ATTRIBUTION DU LOT 1 ET DECLARATION SANS SUITE DU LOT 2

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

- Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs à la constitution des groupements de commande ; ainsi que son article R.2123-1 1<sup>er</sup> énonçant les cas de recours à une procédure adaptée,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1414-2, indiquant l'hypothèse du recours obligatoire à une Commission d'Appel d'Offres,
- Vu les statuts de la communauté de communes,
- Vu la nécessité de lancer une consultation afin d'attribuer le marché de travaux de voirie pour l'ensemble de la voirie d'intérêt communautaire pour la période 2022-2024, le marché actuel étant arrivé à échéance le 31 décembre 2021,
- Vu la délibération n°272-2021 en date du 21 septembre 2021, approuvant la convention constitutive de groupement de commande entre la communauté de communes Lauragais Revel et Sorèzois et la commune de Revel,
- Vu la consultation des entreprises lancée du 7 janvier 2022 au 4 février 2022,

Dans un objectif d'économies d'échelles, de mutualisation des marchés publics, et compte tenu de l'arrivée à échéance des marchés de voirie de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et de la ville de Revel au 31 décembre 2021, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a formé un groupement de commandes avec la commune de Revel afin de répondre à leurs besoins en matière de travaux de voirie relevant de leurs compétences respectives pour la période 2022-2024 (3 ans).

Le montant total maximum des marchés issus du groupement intercommunalité/ ville de Revel pour la période 2022-2024 est de 5 000 000 €HT, répartis ainsi : 3 500 000€ HT pour la communauté de communes et 1 500 000€HT pour la commune de Revel.

Ce groupement de commandes a pour objectif la conclusion d'un accord-cadre alloti avec émission de bons de commandes, pour une durée initiale d'un an reconductible deux fois par période de 12 mois, soit pour une période totale de trois ans.

L'accord-cadre est décomposé en deux lots :

- Le lot 1 concerne les travaux de réfection ou de renforcement de voiries, d'aménagements urbains et travaux d'entretien de la voirie sur la commune de Revel et dans la zone d'activités intercommunale de la Pomme sur la commune de Revel et sur le site de l'aérodrome de la Montagne Noire.

Il s'agit d'un lot commun entre la commune de Revel et la communauté de communes. Ce lot est passé, pour sa durée totale, sans indication de montant minimum et avec un montant maximum de 3 000 000€ HT.

Chacune des collectivités pourra émettre des bons de commande pour ses besoins propres, dans les limites suivantes, sur la durée totale du marché :

- 1 500 000€HT pour la commune de Revel
- 1 500 000€HT pour la communauté de communes.

Ces montants maximums seront rendus contractuels dans les pièces du marché public qui sera conclu avec l'attributaire.

- Le lot 2 concerne les travaux de réfection ou de renforcement de voiries, de travaux d'entretien sur voiries existantes de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois, sur les communes des départements du Tarn, de l'Aude et de la Haute-Garonne à l'exception de Revel, les pistes et voies d'accès de l'aérodrome de la Montagne Noire (Labécède Lauragais -11) et les zones d'activités intercommunales suivantes : Les Rieux (Blan) ; La Condamine (Sorèze) ; La Prade (St Félix Lauragais).

Ce lot couvre uniquement les besoins de la communauté de communes Lauragais Revel et Sorèzois. Il est passé sans indication de montant minimum et avec un montant maximum de 2 000 000 € HT.

La procédure de mise en concurrence a été lancée le 7 janvier 2022, avec une date et une heure limites de réception des plis fixées au 4 février 2022, 12h00, soit une période de consultation d'un mois.

Pour le lot 1, il a été reçu 3 offres. Les offres ont été analysées sur un total de 100 points, selon les critères de jugement suivants :

- La valeur technique de l'offre, notée sur 40 points, sur la base du mémoire technique du candidat ;
- Le prix, noté sur 60 points, sur la base du montant total indiqué par le candidat dans le détail estimatif comparatif. Ce détail centralise les lignes du bordereau des prix unitaires susceptibles d'être les plus utilisés pour l'exécution de l'accord-cadre, appliqués à des quantités estimatives.

La commission d'attribution propose de retenir l'offre arrivée première du classement après analyse et présentée par la société COLAS située Codarman- ZI La Pomme - 31250 REVEL.

Pour le lot 2, la commission d'attribution propose de déclarer ce marché sans suite pour intérêt général, en considération de la future gestion directe de la voirie par les communes.

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission d'attribution

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la proposition d'attribution du lot 1,

APPROUVE la proposition de déclaration sans suite du lot 2.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché public relatif au lot 1.

AUTORISE le Président à signer la déclaration sans suite du lot 2.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **63-2022 / CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AVENANT 2 MULTI ACCUEIL (annexe)**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FRÉDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

## 63-2022 / CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AVENANT 2 MULTI ACCUEIL (annexe)

Rapporteur : Laurent HOURQUET

- Vu la convention d'objectif et de financement signée le 26 novembre 2018,
- Vu l'avenant N°1, délibération du 26 novembre 2020 : augmentation de l'agrément de 15 à 18 places pour la crèche multi accueil « les lutins sorèziens »

Suite à la construction du nouveau multi-accueil sur la commune de Saint Félix Lauragais, il est proposé de signer un avenant N°2 à la convention d'objectif avec la CAF concernant l'augmentation de l'agrément de 19 à 21 places pour la crèche multi accueil « Des Pieds et des Mains »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'avenant n°2 tel que proposé.

AUTORISE le Président à signer l'avenant et tout document afférant à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **64-2022/ RAPPORT DES CLECT N°1 et CLECT N°2**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

**PROCURATIONS (8)** : Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11)** : Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 64-2022/ RAPPORT DES CLECT N°1 et CLECT N°2

Rapporteur : Jean-Louis BARREAU

- Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
- Vu la délibération n° 298-2021 du 16 décembre 2021 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois portant désignation des membres de Commission Locale chargée d'évaluer le Transfert des Charges (CLECT),
- Vu la réunion de la CLECT N°1 du 15 février 2022,
- Vu la réunion de la CLECT N°2 du 24 février 2022,

*Il est rappelé l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts qui précise que : « .....La commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. »*

Après avoir pris connaissance des rapports des réunions de la Commission Locale chargée d'Evaluer le Transfert des Charges (CLECT) n°1 du 15/2/2022 et de la CLECT n°2 du 24/2/2022

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les 2 rapports de la Commission Locale chargée d'Evaluer le Transfert des Charges (CLECT) tels que présentés.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **65-2022/ SITE MONTAGNE NOIRE : AOT Institution des Eaux de la Montagne Noire : avenant 2**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRÁT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## **65-2022/ SITE MONTAGNE NOIRE : AOT Institution des Eaux de la Montagne Noire : avenant 2**

**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2125-1, L 2111-1 et L 2111-16,
- Vu le Code des transports et notamment l'article L 6312-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1311-5,
- Vu la délibération du 26 novembre 2020 convention autorisation d'occupation temporaire
- Vu la convention portant occupation temporaire signée le 23/01/2021
- Vu la délibération de la communauté de communes 321-2021 du 16 décembre 2021 : avenant N1 à l'AOT prorogeant l'autorisation d'occupation jusqu'au 30/6/2022
- Vu l'avenant portant prorogation d'occupation jusqu'au 30/6/2022

Il est proposé d'actualiser l'article 2 de l'AOT portant sur les surfaces mises à disposition

### **Nouvelle rédaction :**

#### **2 - DESIGNATION ET DESCRIPTION**

*L'emprise au sol nécessaire à l'implantation est de **150 m<sup>2</sup>**, sur la parcelle cadastrée section OD N° 0544 lieu dit A Escardel, sur la commune de LABECEDE-LAURAGAIS (Aude),*

*Sur cette emprise, le preneur a aménagé lors des précédentes autorisations :*

*Un pylône autoportant porte antenne et un bâtiment de 4 m<sup>2</sup>, destiné à abriter le matériel émetteur-récepteur de radio. Le pylône est destiné à recevoir les émetteurs récepteurs .*

*Les autres articles de la convention initiale et de l'avenant n°1 sont inchangés.*

Après avoir pris connaissance des propositions de rédaction de l'avenant 2 à intervenir

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les propositions de rédaction de l'avenant 2 à intervenir.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **66-2022/ SITE MONTAGNE NOIRE : AOT VVMN actualisation suite travaux**

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47

**66-2022/ SITE MONTAGNE NOIRE : AOT VVMN actualisation suite travaux****Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code des transports,
- Vu le code de l'Aviation Civile,
- Vu la convention relative à l'aménagement et à l'exploitation de l'aérodrome de la Montagne Noire passée le 29 décembre 2006 en application du code des transports et du code de l'Aviation Civile, entre l'Etat et la Communauté de Communes Lauragais-Revel et Sorèzois, propriétaire de l'aérodrome,
- Vu la Convention d'Occupation Temporaire accordée à l'Association Vol à Voile Montagne Noire, par délibération n°96-115 du Conseil Communautaire le 11 décembre 2015, pour la période du 31 janvier 2016 au 8 mars 2020,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°80-2016 en date du 22 septembre 2016 portant sur l'avenant n°1 à la convention du 29/12/2006,
- Vu l'avenant n°1 à la convention du 29/12/2006 en date du 25 novembre 2016 portant sur la modification de l'emprise aéronautique,
- Vu la délibération 115-2019 du 19/09/2019 portant non- reconduction du sous- traité d'exploitation de l'aérodrome de la Montagne Noire et de l'Autorisation d'Occupation Temporaire en mars 2020,
- Vu la délibération 14-2020 du 31 janvier 2020 : AOT Site Montagne Noire du 9/3/2020 au 8/3/2021,
- Vu la délibération 176-2021 du 25 février 2021 portant AOT année 2021,
- Vu la délibération 321-2021 du 16 décembre 2021 concernant les autorisations d'occupation temporaires sur le site de l'aérodrome de la montagne noire et prorogeant par avenant N°1 l'AOT jusqu'au 30/6/2022

La communauté de communes a fait effectuer des travaux de mise aux normes des installations électriques dans des bureaux nécessaires à l'activité de l'association VVMN, il est proposé de modifier l'article 2 de l'Autorisation d'Occupation temporaire signée le 2/4/2021 en mettant ces locaux à disposition de l'association. Il sera précisé dans l'avenant N°2 que l'autorisation d'occupation temporaire concerner les locaux suivants :

- 1/ bâtiment en « U » ateliers techniques, local stockage et bureaux superficie environ 460 m<sup>2</sup>
- 2/ Hangar « Rouméas », non raccordé à l'électricité, superficie environ 250 m<sup>2</sup>
- 3/ Partie sud proximité pistes : vigie (environ 5m<sup>2</sup>) + hangar « Mistral II (superficie environ 1 000m<sup>2</sup>) + Hangar « Aubourg » (superficie environ 500m<sup>2</sup>)

Après avoir pris connaissance des modifications à apporter à l'article 2 de l'autorisation d'occupation temporaire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les propositions de rédaction de l'avenant 2 à intervenir.

**AUTORISE** le Président à signer tout avenant et document afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Laurent HOUQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 67-2022/ SITE MONTAGNE NOIRE : ACTUALISATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## 67-2022/ SITE MONTAGNE NOIRE : ACTUALISATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2125-1, L 2111-1 et L 2111-16,
- Vu le Code des transports et notamment l'article L 6312-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1311-5,
- Vu La consultation juridique sollicitée auprès d'un cabinet d'avocats concernant la domanialité publique du site de la montagne noire,
- Vu la délibération 320-2021 du 16 décembre 2021 concernant les redevances 2022

Considérant la nécessité d'une mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation en fonction de l'activité ou de la qualité de l'occupant : L'article L 2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques dispose : « Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionné (...) donne lieu au paiement d'une redevance (...)».

Suit une liste des dérogations permettant l'autorisation d'occupation gratuite dont  
*1° soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est la constitution naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous (...) ou associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.*

Après avoir procédé à l'analyse des parcelles, terrains et bâtiments à mettre à disposition sur le site de la montagne noire. En séance du 16 décembre 2021, le conseil communautaire avait fixé les tarifs des redevances au titre de 2022 en fonction de la nature des terrains, biens et installations.

Il convient d'actualiser les redevances et superficies destinées à des opérateurs de téléphonie

→ Proposition tarifs de la redevance des occupations suivantes sur site Montagne Noire au titre de l'année 2022.



## A/ TERRAINS NUS

### **Proposition redevance mensuelle : 150 euros**

terrains nus, garrigues, pas de point d'eau ou lumineux mis à disposition.

#### **1/ Commune de Vaudreuille- Parcelle partie ZO12 surface 7 380m2 terrains nus**

Nature et utilisation du domaine public : terrains nus, activité formation pilotage de drones

**Partie fixe : 110.70 euros par mois**

**Partie variable :** versé au 1/7/N et correspondant à 1% du Chiffre d'affaires réalisé N-1 généré par cette occupation.

#### **2/ Commune de Vaudreuille- Parcelle ZO 12 - terrains nus 10 m2**

Nature et utilisation du domaine public : terrains nus pour implantation d'une antenne radio et de ses installations techniques

**Partie fixe : 20 euros par an**

**Partie variable :** versé au 1/7/N et correspondant à 1% du Chiffre d'affaires réalisé N-1 généré par cette occupation.

#### **3/ Commune de Labécède Lauragais - Parcelle OD 544 terrains nus emprise 150 m2**

Nature et utilisation du domaine public : terrains nus pour implantation d'une antenne radio et de ses installations techniques

**Partie fixe : 300 euros / an**

**Partie variable :** versé au 1/7/N et correspondant à 1% du Chiffre d'affaires réalisé N-1 généré par cette occupation.

## B/ BATIMENTS

#### **4/ Commune de Labécède Lauragais - A 704 bâtiment surface 979 m2**

Nature et utilisation du domaine public : habitation et terrain, surface totale : activité formation pilotage moto cross

Le terrain mis à disposition est de 979 m2 comprenant l'habitation et les terrains attenants (hors terrain de sport)

Habitation d'environ 110 m2 au sol situé à l'entrée du site de l'aérodrome, avec 1 étage et des espaces verts attenants à l'habitation délimités par des barrières,

**Partie fixe : 520 euros / mois**

**Partie variable :** versé au 1/7/N et correspondant à 1% du Chiffre d'affaires réalisé N-1 généré par cette occupation.



**5/ Commune de Labécède Lauragais Parcelle AO 226 partie d'un hangar pour environ 85 M2**

Nature et utilisation du domaine public : parties d'un hangar, activité réparation moto cross

Proposition redevance : 355 euros / mois pour 100m<sup>2</sup>

Partie fixe : 301.75 euros / mois

Partie variable : versé au 1/7/N et correspondant à 1% du Chiffre d'affaires réalisé N-1 généré par cette occupation.

Il est rappelé que l'article L 2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques pose le principe de la mise en concurrence de l'attribution de conventions d'occupation du domaine public

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'actualisation des tarifs 2022 pour l'utilisation du domaine public tel que présenté.

**DEMANDE** au Président de lancer les procédures de mises en concurrence pour l'occupation des terrains et installations situés sur le site de la montagne noire, parcelles appartenant à la communauté de communes.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte, avenant et document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET

